

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 1^{er} décembre 2011

Présidence

Madame Valérie JAGGI WEPF, Présidente

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est plus de 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mme et MM. les Conseillers : Valérie DUVOISIN, Laurent GABELLA, Olivier MAIBACH et Thierry PIDOUX.

Membres absents :

Mme et M. les Conseillers : Céline PAHUD et Martin BARAGAÑO.

| | |
|------------------|------------|
| Membres présents | 94 |
| Membres excusés | 4 |
| Membres absents | 2 |
| Effectif actuel | 100 |

**2. APPROBATION DU PV
DU 3 NOVEMBRE 2011**

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La parole est demandée.

M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

J'aimerais vous proposer un amendement, si l'on veut, à ce procès-verbal. Cela se trouve à la page 102, 2^e alinéa, avant-dernière phrase, c'est le mot « débriefing » (*rire dans la salle*).

Je peux comprendre que sous le coup de l'émotion, Mme la Municipale s'est un petit peu oubliée, mais de grâce, essayons au moins d'avoir des PV qui tiennent la route.

Je vous propose donc, non pas une évaluation post-événementielle, non, mais tout simplement un compte-rendu, ou alors, faire le bilan, ce serait tellement plus magnifique.

Vu ma position debout, j'aimerais aussi féliciter Mme la Présidente, d'avoir osé convoquer cette séance dans cette salle. Je vois, en tout cas le premier rang en face de moi, n'a pas perdu les

bonnes habitudes. Donc, finalement, je crois que c'est une réussite. Je vous prie de bien vouloir à la suite essayer, même si techniquement il y a des problèmes. J'en doute beaucoup parce qu'il y a quarante ans, nous sommes allés sur la lune, on était devant notre télé, on avait le son et l'image. Ne venez pas me dire qu'ici, sur un rayon de trente kilomètres, on n'y arrive pas.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous prenons donc note, mais c'est ce qui a été dit, c'est pour cela qu'on retransmet, c'est du mot-à-mot, donc on est désolé pour le mot en anglais.

La discussion est toujours ouverte. La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

À l'unanimité, le procès-verbal de la séance **du 3 novembre 2011** est **approuvé**, avec remerciements à nos secrétaires.

3. DÉMISSION

En date du 21 novembre dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Par la présente, je me permets de vous faire part de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat. Ayant eu le privilège d'être élue au Conseil national le 23 octobre dernier, il m'apparaît essentiel de ne pas multiplier les mandats, de me concentrer sur une seule activité parlementaire et de permettre à un nouvel élu de revivifier le groupe socialiste avec sa personnalité et ses idées.

A l'heure de quitter le Conseil communal, je n'essaierai pas de commenter l'expérience que j'y ai vécue. Toutefois, des liens et des souvenirs me reviennent inévitablement en mémoire au moment de vous écrire cette lettre. Nous avons vécu ensemble près d'une législature de combats, de recherches de solutions ardues, de coups politiques et d'espérances partagées, et cela crée des attachements qui dépassent bien des différences. Je tiens donc, Madame la Présidente, à vous signifier toute ma gratitude pour tout ce que cette institution m'a donné.

J'ai le regret de partir au moment où notre canton vit de plein fouet une crise sans précédent et nous allons être appelés dans les temps qui viennent à devoir nous battre contre ses effets. En ce sens, je formule le vœu que le Conseil communal dispose de toute la volonté et de l'intelligence politique dont Yverdon-les-Bains a besoin pour faire face à cet enjeu social majeur.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Cesla AMARELLE.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Mme Cesla AMARELLE a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains à la législature précédente, soit le 3 septembre 2009, venant de la liste complémentaire du parti socialiste.

Au nom du Conseil communal, je remercie Mme Cesla AMARELLE pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions.

J'en profite également pour lui exprimer nos sincères félicitations suite à son élection au Conseil national le 23 octobre dernier. Nous ne doutons pas qu'elle saura représenter dignement notre ville ainsi que notre région et les défendra ardemment.

Une cérémonie qui aura lieu en janvier prochain est organisée en l'honneur de son élection par le Bureau du Conseil communal.

Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour sa nouvelle activité parlementaire.

4. ASSERMENTATION

Suite à la démission de Mme Cesla AMARELLE, le Conseil communal se retrouve avec un siège vacant. Le Bureau électoral a dès lors procédé au remplacement de cette Conseillère.

Mme Magrieta DONKER, première des viennent-ensuite de la liste du parti socialiste renonce à siéger au Conseil communal.

M. Alfons L. REITER, suivant sur la liste, né en 1947 et domicilié à la rue des Pugessies 17 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Cesla AMARELLE.

Je prie M. Alfons L. REITER de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Alfons L. REITER, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF.

M. Alfons L. REITER : « Je le promets »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'intermédiaire de nos scrutateurs et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

5. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Comme annoncé lors de la première séance de cette législature, et au vu du nombre de points à l'ordre du jour, nous siégeons ce soir dans la véritable salle du Conseil Communal, ceci afin que tous les Conseillers puissent prétendre avoir un jour siégé dans cette salle magnifique, riche de souvenirs pour certains !

D'autre part, certains Conseillers pourront siéger à leur convenance sur un des bancs des côtés de la salle (rire dans la salle).

Ce soir, j'ai le plaisir de souhaiter tous mes vœux et un joyeux anniversaire à Mme Silvia Giorgiatti Sutterlet, qui fête un chiffre rond important. Je ne vous le donnerai pas, vu qu'il s'agit d'une dame ! Je la remercie de passer son anniversaire sur les bancs du Conseil et nous pouvons l'applaudir.

(Applaudissements)

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Un Postulat de Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS, pour les groupes des verts et socialistes
- Une Motion de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON
- Un Motion de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN
- Deux Questions de Mme la Conseillère Anilda DEWARRAT

- Une Interpellation de M. le Conseiller Alain WILLOMMET
- Une Question de Mme la Conseillère Catherine CARP
- Une Question de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Un Postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI
- Une Interpellation de M. le Conseiller Jean-Yves MARTIN
- Une Interpellation de Mme la Conseillère Carmen TANNER
- Une Question de Mme la Conseillère Aline GYGAX

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

CO11.14 et CO11.15

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous prenons acte de la communication CO11.14 concernant « le plan des investissements » et CO11.15 concernant « l'utilisation du crédit d'investissement pour l'installation de la plateforme élévatrice et l'étanchéité du Château, à la finalisation de l'exécution des travaux de détection du feu au Château, la mise en conformité du bâtiment avec les normes du Bureau de prévention des accidents (BPA) et la mise en place d'un concept d'évacuation ».

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Non, Mme la Présidente.

7. PRÉAVIS N° PR11.19PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 880'000.-- POUR DÉVELOPPER L'ÉTAPE 1 DE LA REQUALIFICATION DE LA TRAVERSÉE SUD-OUEST ENTRE MUJON ET ROGER-DE-GUIMPS (RUES DU CHEMINET, DU CURTIL-MAILLET, DES BOULEAUX, D'ORBE ENTRE LES DEUX PRÉCÉDENTES ET DU MIDI)

📖 M. DANIEL BURDET, RAPPORTEUR DU RAPPORT DE MAJORITÉ.

📖 MME PIERRETTE ROULET-GRIN, RAPPOTRICE DU RAPPORT DE MINORITÉ.

M. le Conseiller Daniel BURDET :

La commission, composée de Mmes Aude BRIAND, Claire-Lise DETREY, Hélène GRAND, Pierrette ROULET-GRIN, Carmen TANNER, ainsi que de MM. Pierre CHERBUIN, Nicolas SCHIRINZI et du soussigné désigné premier membre et confirmé comme rapporteur, a siégé les 15 août et 17 octobre 2011. Lors de la deuxième séance, Mme Martine FREY-TAILLARD et M. Jérôme WULLIAMOZ ont remplacé respectivement Mme Hélène GRAND et M. Pierre CHERBUIN.

La Municipalité était représentée par Mme Marianne SAVARY, Municipale, accompagnée de Monsieur Markus BAERTSCHI, chef de l'urbanisme. Lors de la seconde séance, M. John AUBERT, responsable filière urbanisme, était également présent. La commission les remercie pour les explications et les compléments d'information apportés lors de ces deux séances.

Au cours de ces séances, la délégation municipale nous a rappelé le cadre général du projet et l'historique d'AggloY, ainsi que l'aide financière non négligeable de la Confédération et du Canton. La requalification de la traversée Sud-Ouest est la première étape de ce grand projet qui doit permettre, non seulement à notre commune, mais également à toutes nos voisines, un développement harmonieux en préservant nos magnifiques paysages et la qualité de vie des habitants. L'étude de cette première étape va dans ce sens. A terme, l'objectif n'est pas de diminuer le trafic, mais de le maîtriser et de répondre aux doléances des riverains et des défenseurs de la mobilité douce.

*Composition de la
commission*

La générosité de la Confédération n'étant pas sans fin, nous devons démarrer le projet AggloY sans tarder, si nous désirons bénéficier des subventions. En cas de retard ou de refus, la manne fédérale pourrait diminuer, ou au pire disparaître, ce qui serait fort dommageable, d'autant plus que les subsides pour AggloY sont particulièrement élevés.

En ce qui concerne le sous-sol, ici également, nous ne devons pas trop attendre, étant donné que les différentes infrastructures, dont certaines datent des années 1940-1950, arrivent en fin de vie. L'état de la chaussée devient critique, le surfacage devra être refait. Dans le meilleur des cas, ces travaux devront être entrepris dans les dix prochaines années.

Pour toutes ces considérations, la commission à la majorité de ses membres (moins trois oppositions), vous propose d'accepter les articles 1, 2 et 3 tels que présentés par la Municipalité.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je ne répéterai pas l'introduction, puisqu'elle a déjà été donnée par mon collègue rapporteur de la majorité.

Objectifs du projet et planification :

Faisant partie du concept urbanistique AggloY, cette « Traversée Sud-Ouest » est proposée comme un axe prépondérant de circulation. Elle part de la route de Lausanne à la hauteur du Parc Scientifique et Technologique en empruntant successivement le chemin de la Sallaz, la rue du Midi, celle de Curtil-Maillet, puis - sur toute sa longueur - la rue du Cheminet. Cette traversée complète de la ville aboutit sur la rue Edouard-Verdan au droit des anciens ateliers Leclanché. À noter que ce projet est la première demande de crédit adressée à ce Conseil communal en vue d'une réalisation d'envergure portant le label AggloY. Dans sa demande de crédit d'étude, la Municipalité explique que ce projet a pour objectif général d'améliorer la qualité de vie des habitants, la qualité urbaine de la ville, comme celle de ses quartiers, ainsi que la qualité des déplacements pour tous les usagers - en matière de sécurité comme de confort. L'objet devrait être étudié durant l'année 2012, mis en chantier en avril 2013 et livré en octobre 2014.

Financement et subvention :

Pour réaliser cette traversée Sud-Ouest (longue de 2,4 km), on entend commencer par le tiers central de sa longueur, soit le tronçon couvrant les 800 mètres de rues et de carrefours situés entre les intersections « Midi - Roger de Guimps » et « Cheminet - rue du Canal ». La Municipalité demande d'abord un crédit d'étude de Fr. 880'000.--, qui serait suivi - début 2013 - d'une demande de crédit d'ouvrage de 17 millions de francs pour aménager ces 800 mètres. Notons que sont comprises dans ces montants, les sommes nécessaires à l'actualisation des conduites en sous-sol, eaux claires, eaux usées, gaz et électricité. Pour cette dépense globale d'environ 18 millions de francs - soit le coût le plus important compris dans le projet de programme AggloY - la Municipalité compte sur une subvention de 1,2 million de la Confédération, dans le cadre du soutien que celle-ci apporte aux projets d'agglomération.

Evaluation du projet :

Comme la Municipalité, les huit membres de la commission ad hoc qui ont examiné cette première étape de la Traversée Sud-Ouest - ont tous pour ferme volonté de rendre la ville agréable à vivre, de veiller au bien-être de ses habitants, de concevoir des rues où les circulations automobile-cycliste et piétonne cohabitent harmonieusement, comme de préserver la qualité de l'air et la sécurité de tous.

Les avis des uns et des autres divergent cependant quant aux moyens permettant d'atteindre ces objectifs, et c'est ce qui vaut aujourd'hui à ce Conseil de se voir présenter deux rapports - l'un de majorité, l'autre de minorité.

Si cinq des membres de la Commission suivent la Municipalité en acceptant l'ambiguïté de cette traversée Sud-Ouest - désignée comme axe prépondérant de circulation et prétendant

également donner la priorité aux piétons et aux cyclistes - les trois autres commissaires privilégient réalisme et pragmatisme, et font l'évaluation suivante :

1. Sur toute la traversée Sud-Ouest, nous sommes dans des rues vouées quasi exclusivement à l'habitat où l'on compte logiquement quatre grands établissements scolaires à leurs abords immédiats, avec les mouvements d'enfants et de parents qui en sont le corollaire.
2. Le gabarit de la plupart des rues traversées n'est pas extensible puisque qu'elles sont construites de manière dense sur toute leur longueur : elles ne pourront donc pas accueillir en toute sécurité la circulation, dont l'intense trafic automobile dont souffrent depuis trop longtemps les bordiers de la rue du Midi, notamment.
3. Le bon sens voudrait donc qu'aujourd'hui on utilise d'abord les 20 millions de francs que la Municipalité a déjà inscrit à son plan des investissements 2011-2015 pour réaliser rapidement une route de contournement à l'Ouest de la ville, dans des zones pas ou peu construites. Ceci aurait pour effet immédiat de soulager les rues du Midi, du Curtil-Maillet et du Cheminet de la circulation de transit qui les encombre. Munie de pénétrantes, cette nouvelle rue - limitée à 50 km/h - irriguerait depuis l'extérieur les quartiers d'habitation Pierre-de-Savoie, Roseyres, Valentin, Graveline, Les Isles, etc. ainsi que le nouveau Centre sportif, les divers collèges et le Centre professionnel. Ceci fait, la Municipalité pourrait à loisir revenir devant ce Conseil avec un projet de réaménagement des rues Midi - Curtil-Maillet - Cheminet, enfin apaisées.
4. De plus, on constate qu'à part quelques vagues esquisses conceptuelles, aucun plan directeur communal actualisé – comprenant les nouveaux sites qu'on destine à l'habitat, les futures zones d'activités accueillant les postes de travail, la hiérarchisation du réseau routier, les plans des pistes cyclables ou de stationnement qui vont avec – aucune actualisation de tout cela n'a été présentée, ni acceptée par le Conseil communal.

Conclusions :

La minorité de la commission, formée de Mmes et M. Aude BRIAND, Nicolas SCHIRINZI et de moi-même, considère

- que le Conseil communal ne dispose pas actuellement d'une vision globale du développement de la ville, d'un plan stratégique adopté en matière de mobilité et de stationnement, en bref de documents finalisés lui permettant de prendre de sûres et cohérentes décisions,
- que les pré-requis nécessaires à la mise en œuvre du préavis n°19 ne sont donc pas réalisés,
- qu'une initiative communale demandant la construction d'une route de contournement à 50 km/h dans la partie Sud-Ouest du territoire communal est en cours,
- que tant par respect de l'électeur que du contribuable, il est impératif d'attendre l'issue de ce processus démocratique avant d'investir un aussi important crédit d'étude (Fr. 880'000.- conduisant à un ouvrage de 17 millions de francs), dite étude pouvant être dépassée à court terme.

Vu ce qui précède, la minorité de la commission recommande au Conseil communal de ne pas entrer en matière sur ce préavis, le cas échéant de le renvoyer à la Municipalité.

J'ajoute que pour le vote d'entrée ou de non-entrée en matière, je demande le vote à l'appel nominal selon l'article 83 du règlement du Conseil.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'une demande de non-entrée en matière, selon l'article 72 et j'ouvre donc la discussion sur la prise en considération de cette non-entrée en matière.

Discussion sur la prise en considération de la non-entrée en matière.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Ce n'est pas la première fois que l'on délibère ici à propos de la rue du Midi. Son plus ardent défenseur était M. le Conseiller communal Patrick DURUZ. Je vous rassure sur le terme « était » M. DURUZ va très bien (rires), il ne s'est tout simplement pas représenté aux élections pour la présente législature.

M. DURUZ en 2008 avait déposé une motion en demandant que l'on sorte la réfection de la rue du Midi du projet AggloY pour pouvoir la refaire plus vite. Promesse lui avait été faite que la réfection se ferait en priorité A, c'est-à-dire, une réalisation entre 2011 et 2014. Lors de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2008, M. DURUZ avait alors retiré sa motion suite à cette promesse et en avait tout de suite déposé une nouvelle, acceptée par le Conseil.

Je vous la lis : indépendamment des décisions à prendre par l'autorité fédérale compétente concernant le projet AggloY, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains entreprend toutes les études, démarches et procédures en vue d'entamer dès le début de l'année 2011 les travaux de réfection générale de la Rue du Midi. Elle informe le Conseil communal sur l'avancement des travaux avant la fin de l'année 2010.

Je m'étonne que cette motion acceptée par le Conseil n'ait pas été mentionnée dans le préavis. Quant aux informations promises... ça c'est autre chose. Mais promesse a été faite ! Refuser d'entrer en matière sur le préavis 19 retarderait de beaucoup la réfection de cette rue. Les vieilles canalisations pourraient maintes fois engendrer des travaux occasionnels et coûteux. Je crois donc qu'il ne faut plus tergiverser et que l'on doit dans un premier temps entrer en matière et dans un deuxième (et cela m'évitera de reprendre la parole) d'accepter ce préavis 19.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Pour lancer ce débat qui ne manquera certainement pas d'être chaud, au sens propre comme au sens figuré, permettez-moi de revenir au rapport de minorité qui, à mes yeux contient un certain nombre pour ne pas dire un nombre certain d'erreurs grossières et de contre-vérités absurdes...

J'espère que je ne serai pas trop long, mais franchement je ne pense pas que nous puissions laisser passer cela à l'égard des citoyennes et citoyens yverdonnois, d'autant qu'une partie de ces erreurs ont d'ores et déjà été reprises telles quelles par l'éminence grise du journal local qui, il est vrai, n'a pas pour première habitude de vérifier ses sources.

Ceci dit, venons-en aux termes du rapport de minorité :

Au paragraphe intitulé « Financement et subventionnement », on peut lire que la réalisation des 800 premiers mètres de rues et de carrefours compris entre Mujon et Roger-de-Guimps coûterait 17 millions. Cela est complètement faux.

Il suffit de prendre le préavis à son premier paragraphe, Madame la rapportrice de minorité, pour comprendre que ce tronçon est l'étape 1, puis aller à la page 5 pour lire que le coût de cette étape 1 est estimé à 6,5 millions.

Le coût estimé de 18 millions qui se trouve à la page 5, au début du paragraphe consacré à l'étape 1, j'en conviens, concerne la requalification de la Traversée Sud-Ouest, soit les 2,4 km menant de la route de Lausanne à la rue de Chamblon.

Pour l'anecdote, 17 millions pour 800 mètres nous donnerait un coût d'environ 21 millions au kilomètre, c'est à peu près le coût moyen au kilomètre de l'A1 entre Genève et St. Margrethen.

Au paragraphe intitulé « Évaluation du projet », on peut lire « les avis des uns et des autres divergent quant aux moyens permettant d'atteindre les objectifs » de rendre la ville agréable à vivre, de veiller au bien-être de ses habitants, de concevoir des rues où les différents modes de circulation cohabitent harmonieusement.

Je voudrais ici rappeler qu'en juin 2008, ce Conseil a adopté sans aucune discussion et à l'unanimité le préavis 24/08 qui posait les bases du projet AggloY. Ce préavis fut présenté et défendu par MM. JAQUIER, Syndic à l'époque et TREYVAUD, Municipal de l'Urbanisme, représentants d'une Municipalité majoritairement PLR à l'époque.

Pour mémoire, je vous lis les principes qu'on y trouvait concernant la mobilité, donc pas « dans la Municipalité », mais dans le préavis :

Un projet pour la mobilité et les espaces public

AggloY revoit la hiérarchisation des voiries à l'échelle de l'agglomération. La nouvelle classification les qualifie d'après leur fonction de transport (capacité et vitesse) et leur fonction d'accessibilité (desserte du territoire) respectives, ce qui permet ensuite d'en fixer les caractéristiques en matière d'aménagement et d'exploitation.

Cela paraît un peu abscons, mais la suite est beaucoup plus claire :

En substance, les mesures concernant les transports individuels motorisés du projet visent les objectifs suivants :

- *maîtriser le transit d'agglomération à travers le centre et les quartiers résidentiels ;*
- *reporter le trafic sur l'autoroute, véritable route de contournement de l'agglomération ;*
- *garantir une bonne accessibilité au stationnement du centre, donc aux commerces.*

Pour cela, il s'agit de, je cite toujours donc :

- *privilégier l'accès aux quartiers périphériques par les jonctions Ouest et Nord de l'autoroute, sans passer par le centre ;*
- *assurer les échanges entre les quartiers par deux traversées privilégiées : traversée nord-est (quai de la Thièle – rue des Ateliers – avenue des Sports) et traversée sud-ouest, celle dont il est question aujourd'hui (rue du Cheminet – rue du Curtil-Maillet – rue du Midi) ;*
- *réduire l'attractivité des connexions pour le trafic de transit à travers le centre, par des mesures d'aménagement qui diminuent l'offre en parcours directs.*

En plus de rénover progressivement l'espace public yverdonnois, AggloY doit aussi inciter et favoriser le transfert modal, ce qui suppose des transports publics performants et un réseau de mobilité douce attractif.

Je vous passe la suite concernant les transports publics et la mobilité douce, malgré le fait que ce soit très intéressant. Je pense que c'était important parce qu'il semblerait qu'un certain nombre de Conseillers les a complètement oubliés.

Je continue, au point 2 de l'argumentaire qui se veut réaliste et pragmatique, vous comptez quatre établissements scolaires aux abords immédiats de la Traversée Sud-Ouest. En fait, il n'y en a véritablement qu'un seul qui est directement au bord de cet axe, c'est le complexe Fontenay-Cheminet.

Mais au fait, s'il y a un ou plusieurs établissements scolaires à proximité de cet axe, cela me paraît plutôt positif de réaliser un projet de requalification de celui-ci afin d'assurer la cohabitation harmonieuse des différents modes de circulation qui ne manqueront pas de se retrouver sur cette rue, cela même si on retire le trafic de transit pour le faire passer ailleurs.

Au point 3 de l'argumentaire, vous proposez d'utiliser les 20 millions prévus au plan des investissements pour réaliser « rapidement » une route de contournement qui aurait pour effet « immédiat » de soulager les rues du Midi, de Curtil-Maillet et du Cheminet de la circulation de transit qui les encombre.

D'une part, je serais très curieux de savoir ce que la minorité de la commission entend par « rapidement » et « immédiat » dans le contexte de réalisation d'une route de contournement. Il est facile d'utiliser de tels mots, mais à quelle durée réaliste correspondent-ils ? Cinq ans, dix ans ?

D'autre part, qu'entend-on par « circulation de transit »? S'agit-il des automobilistes qui accèdent aux différents quartiers bordant la traversée Sud-Ouest? Si oui, autant concentrer leur passage sur un accès principal aménagé, plutôt que de diluer les nuisances et les dangers sur des pénétrantes qui traverseront les quartiers.

Enfin, rappelons que cette proposition de route de contournement munie de pénétrantes n'est rien d'autre que le projet de collectrice sud dûment enterré par ses opposants il y a quelques années.

Ce projet n'est pas conforme aux principes AggloY évoqués précédemment et adoptés par notre Conseil en 2008. Et les mots utilisés pour qualifier son délai d'exécution et son efficacité sont trompeurs.

Dans ses conclusions, le rapport de minorité indique que le Conseil ne dispose pas d'une vision globale du développement de la ville et que les pré-requis nécessaires à la mise en œuvre du préavis 19 ne sont pas réalisés.

C'est un peu fort quand même, parce que cela fait fi du crédit-cadre voté à l'unanimité par le Conseil lors de l'adoption du préavis 24/08 déjà évoqué, et qui a servi, entre autres, à affiner et à décrire plus précisément les lignes directrices du projet AggloY.

J'incite la minorité de la commission et peut-être d'autres Conseillers qui ont aussi oublié ces sujets, à se rendre sur le site internet « www.aggloy.ch » qui rassemble tous les documents établis à ce jour et qui dispose même d'un menu intitulé « AggloY pour les nuls » où j'ai moi-même appris pleins de choses fort instructives sur ce projet.

En conclusion, je vous encourage à réviser votre jugement et à entrer en matière sur ce préavis, premier pas réaliste et pragmatique, pour reprendre vos termes, Mme la rapportrice de minorité, dans la réalisation du projet AggloY.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Il y a quelque chose qui me paraît un peu drôle. Je me suis informé concernant le viaduc de l'autoroute. Vous dites que c'est une voie de contournement de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

Alors j'ai demandé à l'OFROU, au département fédéral des routes, division infrastructure routière, la filiale Estavayer-le-Lac, ils m'ont répondu ceci :

Les routes nationales n'ont pas vocation à être des routes de contournement des cités, même si de facto, elles peuvent à l'occasion être amenées à remplir ce rôle.

Cela veut dire que ce viaduc n'est pas une route de contournement. L'Office fédéral ne la considère pas comme route de contournement. Je ne sais pas où vous avez eu ces informations. Moi, j'ai eu cette information, si elle est fausse et bien j'aimerais bien avoir la confirmation d'où elle vient, s'il vous plaît.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Puisqu'on est venu sur un point de droit qui m'intéresse beaucoup, j'ai passé quatre ans de ma vie à étudier l'impact des réseaux autoroutiers sur la redistribution de l'emploi, j'ai une vieille fascination pour les autoroutes, je fais un peu mon « coming out » ce soir (rires). C'est d'ailleurs quelque chose que vous sauriez, Mesdames et Messieurs les Conseillers, si vous étiez venus discuter avec moi et dialoguer comme vous le dites si souvent dans la presse à ce propos-là.

La loi fédérale sur les routes nationales a été votée en 1960. Les routes, c'est une tâche

cantonale et communale historiquement en Suisse. Et c'est quand cela n'a plus joué que, dans les années 50 et 60, la Confédération s'en est mêlée. Elle s'en est mêlée parce que cela ne marchait plus sur le réseau, il y avait effectivement des problèmes de surcharge et au moment où elle fait cela dans les années 50, la population grandit très vite.

On est un peu dans le même contexte qu'aujourd'hui, avec une très forte augmentation de la population. Et bien, l'État fédéral décide que lui, il va mettre en place une infrastructure au niveau national, de routes nationales. Et puis, il nomme effectivement dans ce cadre-là, une ordonnance fédérale sur les routes nationales. Il crée un office, l'office fédéral des routes. Et puis, il met en place un schéma directeur, un plan directeur du réseau des routes nationales. Alors, je vous passe la lettre de la loi, mais l'essentiel, le plan directeur, il dit que pour être intégré dans le réseau des routes nationales, et bien une route, un tracé, doit en fait relier les régions du pays entre elles, notamment au niveau intercantonal. C'est ce qui a, par exemple interdit à l'époque, l'inclusion d'une autoroute entre Berne et Bienne, alors que le flux de trafic l'aurait justifié. C'est aussi cette raison-là qui a voulu à l'époque que la transjurane ne soit pas intégrée, parce qu'à l'époque, et bien toute la transjurane était bernoise, donc c'était une tâche cantonale. Il a fallu la création du Canton du Jura pour que ce tracé devienne intercantonal et qui puisse entrer là-dedans.

Donc en gros évidemment, de jure, vous avez tout à fait raison, M. Didier FORESTIER, la route, l'A5, le viaduc de l'A5, n'est pas une route de contournement. De jure, elle relie le Nord et l'Ouest de la Suisse par le pied du Jura en passant par quatre cantons. Cela ne change rien au fait que, de fait, elle puisse servir ce rôle-là. On l'a vu d'ailleurs souvent, en droit, l'autoroute de contournement de Genève relie le réseau autoroutier suisse au réseau autoroutier français, c'est comme ça qu'on l'a justifiée. En fait, évidemment, elle sert à éviter que les véhicules qui se rendent en France passent par la ville de Genève.

C'est la même chose à Zurich, où en catastrophe dans les années 80, on a dû intégrer toute une ceinture autoroutière au réseau des routes nationales. Et on l'a justifiée en disant que ça reliait les cantons du Nord de la Suisse avec les cantons de l'Est de la Suisse pour le contournement Nord et du Sud-Est de la Suisse pour le contournement Ouest.

Tout ça pour vous dire que ce n'est pas parce que, de droit, effectivement on n'aurait pas construit cette route par le fait, pour éviter l'agglomération d'Yverdon, mais il est évident que si elle peut jouer ce rôle-là, on ne va quand même pas la démolir. Donc évidemment, je comprends effectivement la lettre du droit, mais il me semble que d'user de cet argument pour dire qu'elle ne peut pas servir de route de contournement, on va dire ça comment, cela me semble un peu tiré par les cheveux.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes toujours sur la discussion sur la prise en considération de cette non-entrée en matière.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Je suis quand même étonné, moi, je n'ai pas l'habitude d'une bagarre gauche-droite. Moi, quand on investit des fonds, Fr. 880'000.--, j'aimerais être sûr qu'ils soient investis à bon escient. Alors actuellement, je ne suis pas sûr. Et vis-à-vis du citoyen et du contribuable, je vous recommande de voter la non-entrée en matière.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je laisse à M. BLUM les termes utilisés dans son rapport, je ne les utiliserai pas.

Je signale simplement à ce Conseil que, sur ce quoi il doit se prononcer, c'est les articles 1, 2 et 3 du préavis. Je vous invite à prendre votre préavis et de les regarder.

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à développer l'étape 1 de la requalification de la Traversée Sud-Ouest, entre Mujon et Roger-de-Guimps.

Article 2.- : Un crédit d'étude de Fr. 880'000.-- lui est accordé à cet effet.

La dépense sera financée, ça c'est autre chose.

Nous parlons aujourd'hui de l'étape 1, Fr. 880'000.-- de crédit. Elle est comprise dans un carré rouge qui se trouve là-dessus (*Annexe 1 PR11.19PR*). Elle ne répond pas à la motion de M. DURUZ déposée au Conseil communal en septembre 2008. M. DURUZ a demandé qu'elle soit dehors du projet AggloY. Je rappelle que le carré, le rectangle, qu'on nous spécifie là-dessus, qui nous a été confirmé lors de l'étude en commission, on démarre, vous le savez, au carrefour Roger de Guimps – Midi. Toute la rue du Midi comprise entre le Valentin, enfin le cimetière si vous préférez, jusqu'au carrefour, n'est pas touché par cette réfection. Cette étude ne concerne que la portion que je vous ai indiquée tout à l'heure.

Alors j'aimerais que Mme la Municipale qui était présente confirme qu'il s'agit bien de ce secteur-là que nous parlons aujourd'hui.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Oui, Mme la Conseillère, rapportrice de la minorité de la commission, c'est bien que vous recentriez le débat, parce que pourquoi avez-vous donc fait un rapport de minorité qui n'était justement pas du tout dans le débat de Fr. 880'000.-- c'est pour cela que je vous l'ai contesté.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Ce que les rapporteurs de la minorité de la commission tentent de présenter comme un acte irréfléchi, qui ne répond en rien aux attentes des Yverdonnois, est à l'évidence « un coup politique ».

Cette attitude est doublement irresponsable: d'abord, cela a été rappelé tout à l'heure, elle fait fi de tout ce qui a été entrepris depuis de nombreuses années comme l'a rappelé fort à propos M. le Conseiller Blum. En juin 2008, le syndic de l'époque, M. JAQUIER avait déclaré, je cite :

« Le projet d'agglomération, vous avez pu le constater dans le préavis, inclut un certain nombre de mesures et notamment des projets qui sont sur les planches à dessins. [...] En clair, nous avançons avec tous ces projets qui sont prioritaires et notamment celui de la rue du Midi qui est actuellement à l'étude. », fin de citation.

Toujours en 2008, la Municipalité demandait un crédit-cadre de 3.7 millions pour financer les études liées à la mise en œuvre d'AggloY. On pouvait y lire:

« AggloY mise sur une croissance de 10'000 habitants et 6'000 emplois supplémentaires d'ici 2020 et a donc pour ambition de traduire cette croissance dans un aménagement qualitatif du bassin de vie constitué par les 9 communes concernées »

et, un peu plus loin :

« Le nouvel accès sud (mesure 31) n'est donc plus une route de contournement, mais une desserte de quartier qui s'adapte au contexte urbain actuel et à venir. Il est limité à 50 km/h jusqu'à et y compris la rue des Moulins, puis aménagé en zone de rencontre depuis le pont Kiener, sur l'avenue du même nom. » fin de citation.

L'adoption de ce préavis n'a fait l'objet d'aucune question et il a été adopté à l'unanimité.

Le préavis qui nous occupe ce soir n'est donc que la suite logique de ce que la Municipalité à majorité de droite de l'époque avait présenté. C'eût été faire preuve de bien peu de respect de cette volonté si notre Municipalité actuelle nous avait présenté un projet différent.

Tenter de faire croire à notre population que les aménagements préconisés maintenant sont des élucubrations de la nouvelle majorité rose-verte n'est donc pas respectueux du travail entrepris en amont par la précédente Municipalité de droite.

Il est tout aussi faux de prétendre, comme le dit le rapport de minorité, que le Conseil communal ne dispose pas d'une vision globale du développement de la ville. L'affirmer de la sorte est faire bien peu de cas des décisions antérieures prises par nos autorités.

Le rapport de minorité prétend vouloir défendre l'électeur et le contribuable et, à ce titre, il milite pour ne pas respecter la volonté exprimée par ce Conseil en 2008.

C'est doublement irresponsable, disais-je car voter la non-entrée en matière reviendrait à bloquer tous les aménagements routiers pendant les dix prochaines années. Car il serait illusoire de croire qu'un délai plus court permettrait la construction d'une autre voie de circulation, une fois toutes les procédures légales respectées.

Pouvons-nous admettre que plus rien ne se passe alors que nos concitoyens attendent des améliorations de notre réseau urbain? Serait-ce là une attitude à laquelle nos électeurs s'attendent?

Certainement pas, notre ville a impérativement besoin de solutions, de concepts globaux, réfléchis et ambitieux. La demande de crédit d'études qui nous est présentée aujourd'hui s'inscrit donc dans une perspective concrète de réalisation à court terme.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous invite à être responsables de nos propres engagements en soutenant le rapport de la majorité de notre commission et à accepter l'entrée en matière ainsi que l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je vois qu'on repart à nouveau dans un conflit gauche-droite. Mais est-ce qu'on pense un peu à nos citoyens ? Qu'est-ce qu'ils doivent penser de nous ? Il y a deux Conseils dans cette ville ? Il y a un Conseil de droite et un Conseil de gauche ?

Je crois qu'il faut voir la nécessité qu'a cette ville. On parle d'un contournement. On parle toujours de cette fameuse autoroute. Pour moi, je l'oublie l'autoroute. Mais qu'est-ce qu'on va ramener ? On va ramener à la rue du Midi un certain nombre, une grande quantité de circulation. D'après le projet, on diminue un peu la surface de roulement. Donc le but, on va de nouveau mettre la charrue avant les bœufs.

Réfléchissons vraiment au fond du problème. On se rend compte que côté Est, côté Nord, on est quand même bloqué dans cette Ville pour y rentrer et y sortir. Il faut penser à nos habitants. Nos habitants qui vont habiter dans les nouveaux quartiers rue des Moulins, les quartiers au Sud de la Ville. Donc là, il faut leur offrir la possibilité de rentrer en ville et non repasser la rue du Midi, la rue des Remparts. On aura un gros problème qui se présente aussi aux Prés-du-Lac.

Donc c'est vrai qu'on a le projet AggloY, que j'accepte, que je trouve qu'il y a des idées qui sont excellentes. Mais je crois que là, on part un petit peu trop vite en besogne avec ce crédit de Fr. 880'000.--. Donc moi je crois qu'il nous faut repousser ce projet, réétudier à fond cette route de contournement. On va vers un vote, quand même du peuple. Le peuple va se prononcer. Il va dire : « Il nous faut aller ». Les signatures, je vous affirme, rentrent très bien, donc on va certainement vers une votation communale. Là, le peuple aura la possibilité de s'exprimer, de dire voilà nous ce qu'on veut, on ne veut pas cette route, on la refuse, ou bien, on veut cette route et là, on reprend le problème à zéro.

C'est vrai qu'on va repousser de quelques années tous ces problèmes. Mais mieux vaut repousser que de retourner dans un entonnoir.

Donc j'invite ce Conseil de ne pas entrer en matière pour ce préavis.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Si la politique urbanistique Yverdonnoise était appliquée aux écoles, on interdirait aux parents d'avoir des enfants de peur d'avoir à agrandir ou de créer de nouvelles classes.

Seulement voilà Yverdon n'est pas une maquette de trains électriques, les gens qu'on y trouve ne sont pas des pions que l'on déplace à l'envie. Ils sont bien vivants, capable d'effectuer des choix, faut-il encore pour cela qu'on leur donne la parole.

L'initiative en cours leur permettra d'exprimer leur point de vue au sujet des choix qui aujourd'hui leur sont imposés.

Par conséquent, engager une étude coûteuse, avant de connaître ce que souhaitent les Yverdonnois, pourrait être perçu comme une méprisante fuite en avant.

Je vous recommande donc vivement la non-entrée en matière sur ce préavis qui nous fait état d'une poésie conceptuelle non réaliste.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

J'aimerais revenir sur différents éléments qui ont été prononcés ici ce soir. Notamment ce fameux conflit gauche-droite qu'on dénonce ce soir.

Alors, je suis surpris d'apprendre que M. VIAL passe du côté gauche de ce plénum ce soir, d'une part. Je suis également surpris de voir la gauche de ce parlement qui soutient finalement un projet qui était proposé par la droite à l'époque, donc c'est vraiment le monde à l'envers.

Donc moi, je n'ai vraiment pas le sentiment que c'est un conflit gauche-droite. J'ai le sentiment simplement que le PLR a voulu faire, comme on l'a dit tout à l'heure, un coup politique, un coup médiatique, qu'il a bien réussi. Qu'il prend finalement les citoyens en otage, les citoyens et ce parlement avec une initiative dont la forme est fortement contestable.

Alors effectivement, quand on appelle au dialogue, je vous demande un petit peu de retenue, parce que finalement ce dialogue aurait pu être possible au sein de ce Conseil. Ce dialogue, il est demandé depuis des années, depuis que le projet d'agglomération a été lancé. Et d'ailleurs Mme CAPT, excusez-moi de vous prendre à témoin, mais sur ce point nous nous sommes entendus pendant des années et des années. Effectivement, pendant des années nous avons demandé à ce que l'on communique de façon plus efficace sur ce projet d'agglomération. Que ce soit face à une majorité de droite ou à une majorité de gauche. Effectivement, je crois que la Municipalité a maintenant entendu le message et que des démarches participatives et des démarches de communication se mettent en place.

Mais en tout cas cette forme - l'initiative qui a été lancée - et cette façon finalement de bloquer un projet qui permettra d'une part, de rendre la qualité de vie des habitants des quartiers considérés meilleure, mais aussi finalement de régler une partie de problème de mobilité dans cette Ville.

J'entends, ce n'est pas finalement très responsable comme attitude et comme comportement. Donc finalement, j'aimerais encore ajouter un élément par rapport au risque lié au refus de ce préavis. Effectivement, cette mesure, comme nous l'avons dit tout à l'heure, est cofinancée par la Confédération. Il y a donc un financement qui est prévu pour soutenir cette mesure. Nous sommes effectivement liés par un contrat de prestation avec la Confédération.

Néanmoins, pour que cette mesure puisse être cofinancée, autrement dit pour la Commune puisse toucher les financements de la Confédération, une convention de financement devra

être signée. Et pour que cette convention de financement puisse être signée, la Confédération va bien entendu s'assurer d'une part, que la mesure est soutenue politiquement et, que d'autre part les crédits ont été libérés par les différents partenaires, notamment la Commune, pour pouvoir mettre à bien cette mesure. Ça c'est le premier élément donc, nous prenons le risque finalement de dire au revoir au financement promis pour cette mesure A.

Et deuxième aspect, en refusant finalement cette mesure, et bien nous reportons aux calendes grecques un élément structurant, un élément essentiel de l'ensemble du projet d'agglomération. Nous remettons en cause donc, le concept de mobilité qui est proposé et qui est soutenu par cette mesure.

Par conséquent, nous remettons en cause aussi la possibilité de voir notre projet d'agglomération de deuxième génération d'être soutenu par la Confédération. Car en juin 2012, et bien les projets d'agglomération de deuxième génération vont être déposés auprès de la Confédération.

Nous savons déjà qu'il y aura beaucoup plus de candidats que pour le dépôt des projets d'agglomération de première génération. Il y aura donc une même part du gâteau pour beaucoup plus de personnes à table. Donc avec ce refus, clairement nous mettons du plomb dans l'aile dans un concept mobilité que nous avons défendu, qui était validé par la Confédération et sur la base duquel des promesses de cofinancement ont été énoncées. Et nous prenons donc le risque de voir les cofinancements pour les mesures B, donc pour le projet d'agglomération de deuxième génération, disparaître. Donc on parlait d'irresponsabilité tout à l'heure, je crois l'attitude qui est proposée, non pas par la droite de ce parlement à priori, mais par le PLR, est totalement irresponsable.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

J'écoute attentivement ce débat et il y a deux éléments sur lesquels j'aimerais réagir.

Le premier élément, c'est que M. le Conseiller RICHARD s'étonne finalement que tout le Conseil ne soit pas unanime sur tous les objets. C'est peut-être bien pour cela que l'on organise de temps en temps des élections, parce que, effectivement, nous avons des opinions divergentes sur un certain nombre de dossiers. Et il est normal qu'il puisse s'exprimer, je trouve que c'est particulièrement sain que nous ayons ce débat ce soir, parce que nous avons l'occasion de nous exprimer là-dessus. Et je pense qu'en tant qu'adultes responsables, nous devons aussi apprendre à gérer nos différences, sans considérer que c'est quelque chose qui est injurieux vis-à-vis de la population ou de la démocratie. C'est le premier point.

Le deuxième élément qui m'étonne un tout petit peu, c'est que j'ai l'impression que ce soir, nous mélangeons deux débats. Le premier débat, c'est le préavis que nous a présenté la Municipalité qui est le premier pas de l'agglomération et qui est la requalification de cet axe qui comprend notamment la rue du Midi. Et, qui est finalement, une mesure nécessaire où finalement, lorsque M. le Conseiller DURUZ intervenait à ce sujet au Conseil, nous trouvions des majorités confortables pour soutenir ce point de vue.

Et puis, nous parlons également de la collectrice Sud qui est un autre dossier. Un dossier que le PLR a choisi d'aborder de manière un peu différente que de manière parlementaire puisqu'une initiative communale a été déposée. C'est une excellente chose, cela permettra d'avoir un débat beaucoup plus large. Mais simplement, on ne peut pas, sous prétexte qu'une initiative populaire a été déposée, bloquer tous les dossiers qui traitent de ce sujet là au Conseil communal ou de demander à la Municipalité de les bloquer. Lorsque l'UDC dépose une initiative concernant la politique d'asile, ce n'est pas pour autant que l'administration fédérale bloque toutes réflexions et tout avancement sur le domaine de l'asile.

Donc là, on a vraiment deux dossiers. On aura l'occasion de s'exprimer et de discuter longuement sur la problématique de la collectrice Sud qui nous divise aussi, puisque l'on n'a pas forcément la même approche.

Mais ce soir, nous ne parlons pas de la collectrice Sud, nous parlons de la première mesure

d'AggloY qui consiste à soulager les habitants qui souffrent depuis très longtemps d'une chaussée, de rues qui ne sont plus adaptées. Et puis c'est à ceux-ci que nous devons penser et pas finalement à une problématique que l'on aura largement l'occasion de pouvoir en discuter ensemble l'année prochaine. Donc je vous invite vraiment à entrer en matière et à soutenir ce projet.

M. le Conseil Stéphane BALET :

J'étais hésitant à intervenir, et puis Mme Aude BRIAND est intervenue, alors je vais le faire aussi. Vous allez comprendre pourquoi.

C'est vrai que depuis quelques mois, j'ai un peu un sentiment de malaise quand je viens au Conseil. C'est vrai, je pars de la maison, je laisse finalement femme et enfants, etc. je quitte ma famille. Puis finalement, j'essaie de me convaincre que j'œuvre pour le bien de la collectivité. Puis, c'est vrai aussi que finalement quand je lis la presse, quand je fais des débats avec mes adversaires politiques. Parfois je me dis mais, finalement j'ai tout faux quoi, je ne vais pas dans le bon sens etc. Alors voilà, bon, ces derniers temps, je ne suis plus très sûr, j'essaie de trouver disons des voies pour aller dans le bon sens. Excusez-moi, j'ai perdu mes notes, voilà je vais y arriver.

Alors, j'ai un peu le sentiment d'être, je ne vais prendre le sens de la priorité, mais disons contre la liberté individuelle, un anti-voiture ou bien incrédule, qui écoute finalement bêtement les spécialistes, voilà.

Alors, bon, je ne vais pas vous décrire par le menu, je dirais la pyramide des besoins de Maslow, mais sachez quand même que vu mon niveau de développement personnel, la reconnaissance est un élément essentiel. Alors voilà, quand Mme Aude BRIAND dit que si on applique finalement une politique qu'on pourrait finalement assimiler à la politique que veut la gauche, bien à l'école, on ne ferait plus d'enfant, je me sens un petit peu effectivement agacé.

Alors, c'est vrai, je pense que l'on a le droit de tout dire, mais pas n'importe comment, voilà. Alors ce n'est pas la première fois que le Conseil se déchire sur un sujet J'en ai vécu quelques-unes, je vous les donne aussi, j'adore les listes à puces, c'est plus facile. Alors, j'ai fait celle de la piscine couverte, il y a eu l'engagement des dix policiers, il y a eu SAGREYG, les caméras vidéo, les bassins nautiques. Pourtant aujourd'hui, j'ai un peu le sentiment que l'enjeu est bien plus important. Je pense qu'ici personne ne peut nier que l'un des enjeux majeurs de notre... (*problème de micro*). Ah, c'est embêtant, j'avais des choses intelligentes à dire (*rires dans la salle*). Je recommence ou bien, c'est à partir d'où que vous ne m'avez plus entendu ?

Alors, à mon sens, comment est-il possible de refuser un crédit d'étude visant précisément à améliorer le trafic d'agglomération. Alors avant que le micro soit coupé, j'avais justement dit que c'était l'enjeu de notre siècle la mobilité. Alors voilà, si vous ne pouvez pas imaginer que, moi je dirais, voilà de nouveau cela ne marche plus là, mais vous m'entendez j'ai une voix suffisamment puissante j'imagine. Voilà alors, ce que j'avais mis dans mes notes que j'ai perdues (*problème de micro*), c'est un attentat ou bien (*rires, puis réglage de micro*).

Voilà, donc je me disais comment est-ce que l'on peut refuser finalement ce projet. J'entrevois quelques pistes, je pensais peut-être que l'intérêt personnel parfois ne va pas dans le sens de la collectivité. Ou alors que certains ont des difficultés relatives avec, ou relationnel avec la majorité actuelle du Conseil, c'est une possibilité.

Finalement peut importe, il est impossible de faire changer d'avis les convaincus, donc ce soir, je m'adresse aux indécis. Voilà, alors si vous pensez que les spécialistes consultés se sont tous trompés. Si vous ne pouvez pas imaginer que la Confédération a fait de la complaisance en qualifiant notre projet d'excellent. Alors à ce moment-là, faites comme moi et refusez la non-entrée en matière et acceptez le crédit d'étude, voilà merci.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Simplement des mots que j'espère, un peu d'apaisement, parce que je trouve que cela va un

petit fort et puis il ne faut pas dire n'importe quoi et puis aller un peu trop loin que sa pensée, je trouve que c'est quand même important devant un Conseil.

Simplement, le mot irresponsabilité, non. Il est un peu trop fort et je refuse absolument qu'on l'assume. À mon sens, s'il devait y avoir irresponsabilité dans les remarques dont on fait état au Conseil communal et bien cela serait justement de ne pas relayer devant ce même Conseil les craintes d'un certain nombre d'habitants dans les conséquences de mise en œuvre d'AggloY. Ça, ça serait irresponsable. Ces conséquences-là, les gens, ils commencent à les mesurer et si réellement les gens admettaient sans autre le projet AggloY, c'était un projet que l'on a voté il y a deux-trois ans. Ce n'était qu'un projet, ce n'était pas des mesures qui viennent aujourd'hui devant le Conseil.

Si réellement les gens ne craignaient pas certaines applications d'AggloY, ils ne feraient pas des oppositions que l'on constate dans certains quartiers de la Ville, je parle du Cheminet, St-Georges et Montagny. Si le projet était si excellent que ça, ces gens-là viendraient nous embrasser en sortant du Conseil. Mais je crains que ce ne soit pas le cas malheureusement puisque vous le savez, ces mesures de circulation dont on parle, et bien, elles vont terminer au tribunal parce qu'il n'y a pas réellement eu de discussion. Il y a eu des communications, mais communication ce n'est pas discussion. Discussion, c'est dans les deux sens, communication, c'est dans un seul sens, à mon sens.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de la non-entrée en matière.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Vous permettez que je continue dans la même voie, je ne change pas d'avis malgré des attaques que j'estime quasiment personnelles. On veut nous enfermer dans un débat gauche-droite, on n'est pas du tout là-dedans. C'est trop facile de dire la gauche contre la droite, la droite contre la gauche.

Il faut écouter les yverdonnois. Et il faut écouter ce qu'a fait ce Conseil aussi. Quand on dit aujourd'hui, on a voté 3.7 millions à l'unanimité donc amen, oui c'est tout, c'est terminé. Je rappelle tout de même, Mesdames, Messieurs, que nous avons un plan directeur communal qui n'a pas été changé, qui date de 1996, qui a été accepté par ce Conseil avec tout son contenu, la hiérarchisation des routes, le stationnement, le plan d'affectation du sol qui va avec.

Que je sache, aujourd'hui, il y a un comité de pilotage de l'AggloY qui fait des projets, qui vient devant les communes et qui présente ses projets. J'ai téléphoné au SECRI et j'ai posé la question au juriste. M'enfin dites-moi, on a un projet d'agglomération. On arrive avec des projets, des petits bouts, l'étape 1 que nous allons traiter aujourd'hui. Et puis, on n'a pas de plan d'ensemble. Est-ce que le plan que nous avons adopté, enfin que les autres, ceux qui étaient là en 1996 et il y en a quelques-uns ici. Est-ce que ce plan qui a été adopté, il est toujours valable. On m'a dit le projet d'AggloY, le projet ne change rien à ce qui a été adopté. On peut intervenir sur un plan directeur. On peut intervenir, on peut changer, on l'a fait d'ailleurs pour des plans d'affectation partiels, par exemple les Rives du Lac, pour prendre un exemple que tout le monde connaît. Mais dire aujourd'hui, je regrette, il n'y a pas de plan d'ensemble nouveau adopté par ce Conseil.

Et j'aimerais aussi revenir sur ce qui a été dit tout à l'heure, paraît-il des choses intelligentes, au sujet de la route de contournement. On dit cela n'a rien à voir avec la rue du Midi. M'enfin, elles sont distantes de combien de mètres ces deux voies de circulation. Yverdon n'est pas New York.

Bien, j'aimerais rappeler que ce Conseil a rarement plébiscité un objet comme cette route de contournement. En décembre 1996, les échanges de terrains, un couloir de terrain qui est entièrement réservé et légalisé, 23 à 30 mètres de large au Sud-Ouest de la Ville, parallèle au tronçon dont nous parlons maintenant. Le Conseil communal a adopté à la même époque son plan directeur avec inscrit comme plan d'affectation cette bande de terrain aujourd'hui toujours

réservée.

Plus proche de nous, ce que vous avez évoqué tout à l'heure, le Conseil communal, en mai 2008, a adopté un crédit de 3.7 millions nécessaire pour mener les études du projet d'agglomération. Dans ce préavis, le Conseil communal a implicitement admis des mesures prioritaires dont celles-ci, que je vous lis en toute lettre :

Mesure 31-priorité A : « le nouvel accès d'agglomération Sud, réalisation 2011-2014 , objectifs (au pluriel): favoriser l'accès à l'autoroute - éviter que le trafic généré par les quartiers existants ou futurs du Sud-Ouest de l'agglomération ne transite par la rue du Midi et ne surcharge les quartiers résidentiels - Limiter les nuisances dans les quartiers résidentiels - Assurer la continuité des itinéraires inter-quartiers de mobilité douce.

Et puis dans le commentaire, on dit encore, par rapport à cette mesure, qu'il s'agit d'une route à 50 km/h. C'est exactement ce que nous demandons. On a appris depuis, que cette route est considérée comme obsolète par les concepteurs d'AggloY, elle a été écartée. Elle a le tort, le principal tort, de ne pas faire partie des projets subventionnés par la Confédération.

Mais l'histoire a rebondi, elle n'est pas terminée parce qu'on l'a rendue obsolète. On lit dans la Feuille des Avis Officiels du 26 août 2011, sous adoption de projets routiers, je cite : *le département des infrastructures du Canton de Vaud a approuvé définitivement, Commune d'Yverdon, le plan d'affectation fixant les limites des constructions collectrice Sud en traversée de localité*, fin de citation.

La copie des plans signés par le chef du département est ici. Vous pouvez voir sa signature, il a signé le 19 août. Pour connaître la portée de cette mesure, de cette affaire, j'ai interpellé le secteur concerné du département des infrastructures, qui m'a confirmé que les procédures judiciaires concernant ce tracé étaient terminées, les oppositions levées et que si elle le voulait, la Commune d'Yverdon pouvait mettre les plans de construction de cette route de contournement à l'enquête.

De plus, le devis a été actualisé en 2008 et je l'ai dit clairement dans la presse et je le dis aux gens qui viennent signer l'initiative : 23 millions, 11 millions pour passer sous la ligne de chemins de fer. Je rappelle que depuis Y-Parc, il y a déjà deux giratoires qui sont réalisés. Je rappelle aussi que nous allons avoir, dans quelques semaines, dans quelques mois, on va voir arriver le préavis qui fait l'accès depuis la rue Roger-de-Guimps jusqu'à la rue de Graveline, donc il reste le tronçon entre-deux.

Alors quand on me dit aujourd'hui qu'on est irresponsable, je m'excuse, mais je ne l'accepte pas.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

M. le Conseiller VENIZELOS a parlé de bloquer le projet ce soir. Admettons que ce soir, nous acceptons l'entrée en matière. Nous acceptons ce préavis. Nous allons dépenser Fr. 900'000.—d'études. Nous allons mettre à l'enquête ce projet. Et c'est là que le projet il sera bloqué.

Parce que je vous défie, ce soir, d'aller faire accepter, notamment aux personnes dont nous allons traiter la pétition la semaine prochaine, qui ont fait une pétition donc pour la sécurité aux abords des collèges du Cheminet. Je vous défie de faire accepter les personnes qui seront contraintes par des mesures d'expropriation de redonner du terrain sur les différentes rues. Tout ça pour que ces rues concernées deviennent la traversée principale de la Ville. C'est là qu'il y aura les oppositions.

Et je vous défie de tenir le calendrier que vous avez mentionné en page 5 à savoir de livrer cet ouvrage en 2014. Je vous défie même d'arriver le livrer avant 2020, date où les subsides fédéraux ne seront plus accordés à la Ville.

Donc je pense qu'il est effectivement indispensable de prendre d'autres mesures avant, comme

la route de contournement, avant de venir avec ce projet-là, car nous n'avons absolument aucune chance devant la population, des gens qui habitent et qui sont concernés par ces rues-là de le faire accepter.

Donc je vous invite vraiment à ne pas entrer en matière, ce n'est pas un refus, ce n'est qu'un report de ce projet-là tant que d'autres mesures n'ont pas été prises.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Je reviens ici à une remarque qui a été faite par notre collègue M. le Conseiller GILLIÉRON, qui d'une part, se désole du climat un peu délétère de la séance de ce soir, et d'autre part, dit qu'il faut être deux pour dialoguer.

Là-dessus, je suis d'accord avec vous, il faut être deux pour dialoguer. Et je vous pose la question directement, que savez-vous de ce que je pense de vos différents projets en terme de matière de plan de circulation par exemple, ou sur la route de contournement. Vous n'en savez rien, vous n'êtes jamais venu me demander mon avis. J'ai passé mon automne entier sur la Place Pestalozzi le samedi matin. Je suis, on va dire visible, surtout la manière dont je m'habille.

Vraiment, c'était facile, on était à dix mètres les uns des autres. On n'a jamais pu dialoguer. Si je veux savoir, jusqu'à aujourd'hui quatre heure et demi, effectivement qui marque un changement, parce que vous nous avez communiqué le texte de votre motion que nous débattons plus tard et je vous en remercie. Jusqu'à quatre heure et demi cet après-midi, si je voulais savoir quels étaient les projets du PLR ou du comité d'initiative, je devais lire la presse, parce que c'est le seul endroit où finalement j'apprenais ce qui se passait.

La presse a appris notamment avant nous-mêmes, le texte de l'initiative et le texte de la motion Aude BRIAND dont nous allons bientôt débattre. Et moi, j'ai un peu envie de vous dire, moi je suis d'accord, pour moi, j'aimerais bien qu'on se mette autour d'une table, mais pour l'instant, je n'ai pas trouvé d'interlocuteur là-dessus et je trouverais très intelligent qu'on le fasse.

Mais effectivement, maintenant, on est dans une situation où les choses se sont quand même beaucoup tendues, parce qu'il y a effectivement eu, de ce que nous en tout cas de notre côté de ce couloir on considère effectivement comme des attitudes pas extrêmement amicales et pas extrêmement constructives.

Et moi, je vous mets au défi, discutons, suspendez la récolte de signatures pendant six mois, discutons, essayons de voir si on trouve un accord. Il sera toujours temps dans six mois ou dans une année, si vous considérez qu'on vous mène en bateau, il sera toujours temps de la relancer. Si vous avez raison et que vous avez la population derrière vous, vous savez très bien qu'effectivement ce ne sera pas difficile pour vous.

Mais faisons au moins semblant de vouloir dialoguer. Moi, je suis ouvert au dialogue, j'attends vos propositions.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Je me sens quelque peu interpellé par les propos de Mme la rapportrice de minorité concernant le plan directeur de 1996 avec le tracé de la collectrice Sud et son gabarit de l'époque.

Il faut tout de même se rappeler que le plan directeur de 1996 remplaçait celui de 1969. Que pour le réaliser, il a bien fallu, pour en arriver à l'accepter en 1996, il a bien fallu sept à huit ans de travaux pour mettre tout ceci en place. Les idées qui émanaient et qui sont retranscrites dans ce plan directeur étaient les idées de l'époque.

L'époque où Yverdon-les-Bains, c'était 19'000 habitants à peu près dans les années 1969. C'était peut-être 22'000 en 1997. Mais je crois qu'aujourd'hui, il faut considérer la Ville et son évolution par rapport à la situation de 2011, 2020, 2030. On ne peut plus se permettre de garder des théories et dieu sait si je suis bien placé pour vous le dire ce soir, puisque le gabarit

qui a été accepté à l'époque sur l'ensemble du tracé de dite j'espère feu Collectrice Sud de l'ordre de 30 mètres de largeur n'est plus du tout d'actualité. Et je suis le premier à le reconnaître, pourquoi, parce que la Ville évolue, les besoins de la population eux aussi. Et on tend maintenant à une meilleure qualité de vie, un peu près partout dans cette Ville.

Alors moi je suis convaincu qu'avec ce qui est proposé aujourd'hui, parce qu'il faut revenir au sujet d'aujourd'hui. Il faut revenir à cette étude, à ce crédit d'étude qui est demandé pour ce tracé. À ce crédit d'étude qui est demandé pour une partie structurante d'un immense projet. Et on ne peut pas le remettre en cause comme ça, d'un revers de main, sous prétexte que l'on a d'autres solutions idoines et qui seront acceptées par toute la population. On ne peut pas gouverner à long terme à coup d'initiatives. Cela n'est pas possible. Il faut aller pas à pas. Je ne critique pas votre initiative en tant que telle, on va en discuter, on va la juger et on fera avec ou sans. On verra ce que le peuple décidera éventuellement par rapport à ceci.

Dernière petite chose, j'aimerais juste ajouter, une considération de député. Aujourd'hui, la Confédération a accepté de participer pour une bonne partie, partie non négligeable je dirais, à AggloY. N'oublions pas que le Canton, au travers de son Ministre des finances, et au Président du gouvernement, a annoncé qu'il y avait environ 325 millions à disposition des agglomérations pour justement des plans de mobilité. Alors non seulement avec le retard qu'on prendrait, et somme toute l'éloignement par rapport au projet d'AggloY, on se couperait de la Confédération à coup sûr, mais on louperait encore les deniers cantonaux. Et ça, Mesdames et Messieurs, je considère que ceci est irresponsable financièrement parlant.

Je vous invite à rejeter la proposition du rapport de minorité et à suivre le projet de la Municipalité, responsable, tel que présenté.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Permettez-moi de revenir à nouveau sur quelques propos qui ont été formulés dans cette salle. J'aimerais que l'on arrête de dire que la gauche de ce parlement et que la Municipalité en place n'entendent pas les craintes de la population, c'est totalement faux.

J'entends, vous le savez, dans ce projet d'agglomération, il y a clairement des propositions qui visent à répondre aux problèmes qui existent, que personne ne nie, ces problèmes de circulation, nous les voyons, nous les vivons tous les jours. Mais c'est justement par ces différentes mesures et ce préavis qui nous est présenté ce soir, que nous souhaitons régler finalement ces différents problèmes de mobilité au niveau de l'agglomération.

Donc arrêtons de dire finalement que nous n'entendons pas la population et que nous ne voulons pas régler les problèmes qui existent et que nous ne nions pas. Seulement, effectivement, nous n'avons pas la même façon de voir les choses, nous avons deux visions différentes qui s'opposent et nous aurons encore une fois l'occasion, j'espère, de dialoguer et d'en débattre, le cas échéant à travers l'initiative que vous avez déposée.

Ensuite, un point sur lequel nous sommes d'accord par contre, et j'aimerais revenir là-dessus, c'est des questions de communication d'une part, effectivement comme je disais tout à l'heure, nous avons, systématiquement à chaque fois qu'on parlait du projet d'agglomération, demandé à ce qu'on améliore la communication et auprès de ce Conseil et auprès de la population. Et là, il y a clairement un effort à faire, je crois que la Municipalité va clairement vers un changement de cap à ce niveau-là et a déjà montré des signes assez encourageants.

D'autre part, le déficit démocratique, et là je suis entièrement d'accord avec vous Mme ROULET-GRIN, et c'est un problème qui est propre à l'ensemble des projets d'agglomération. La gouvernance, les problèmes de gouvernance, sont un problème au niveau de l'ensemble des agglomérations. Il est clair que pour trouver des solutions à l'échelle d'une agglomération et qui concerne différentes communes, il faut régler ces problèmes de gouvernance et c'est pour ça que différentes interventions, notamment venant des Verts, ont été déposées au niveau du Grand Conseil pour qu'une loi sur les projets d'agglomération puisse exister, que cette gouvernance finalement puisse être réglée.

Et enfin, sur le plan directeur communal, là je vous rejoins effectivement également. Une révision du plan directeur communal devra être envisagée à terme, dans la mesure où ce projet d'agglomération, les propositions de ce projet d'agglomérations devront être insérées dans une planification directrice communale. Seulement, je tiens à préciser que dans la révision, le projet de révision, la loi sur l'aménagement du territoire qui est en cours, le Conseil d'Etat propose effectivement de donner un statut aux projets d'agglomération qui serait finalement similaire, qui remplacerait finalement des plans directeurs communaux ou des plans directeurs intercommunaux. Donc là, nous avons aussi une solution qui s'amorce au niveau cantonal, mais de grâce arrêtez de dire que nous ne nous soucions pas des problèmes de mobilité et des problèmes de la population. Je crois que ce préavis effectivement, est un premier pas qui va dans ce sens, va dans la continuité des démarches qui ont été entreprises dès 2003 et avec le dépôt du projet d'agglomération en 2006 et en 2008.

Alors je vous invite vraiment à soutenir ce préavis, et c'est une première étape d'un projet magnifique qui va clairement changer le visage de la Ville et qui va montrer finalement à l'ensemble de la population qu'il est possible d'accueillir cette croissance démographique qui nous est annoncée en conservant une qualité de vie optimale.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Je ne crois pas être la personne la plus obtuse et la moins, disons, susceptible d'écouter les gens. Donc M. DESSEMONTET, oui, j'accepte volontiers votre proposition de discussion, mais il faut que ce soit une vraie discussion et pas une simple information puisque, je le répète, l'impression nette des gens, en tout cas dans certains quartiers, c'est qu'il y a eu de l'information, mais il n'y a pas eu de discussion. La discussion, elle va dans les deux sens, l'information, c'est de transmettre un message. Et le message, on a beau le transmettre, si le message dans sa mise en application, il ne touche pas son but, les gens qui sont dans les secteurs concernés ne pourront pas l'accepter et c'est bien là le problème que l'on constate ces jours.

Alors oui, je suis ouvert à une discussion. Non, évidemment que l'initiative ira jusqu'à son terme par simple respect de l'électeur yverdonnois, on ne va pas stopper maintenant la récolte des signatures. Par contre, on peut faire les choses en parallèle et ça je suis le premier ouvert, mais je ne parle pas au nom des autres initiants de l'initiative évidemment.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Permettez-moi juste de rebondir sur les propos de M. KERNEN. J'espère juste que, si la population yverdonnoise accepte l'initiative et décidait de demander la construction d'une route de contournement. J'espère que, M. le Député, vous saurez défendre auprès du Canton une demande de subvention qui pourrait nous aider à construire cette route de contournement qui coûtera si cher. Je vous en remercie par avance.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Je ne suis pas plus obtus que M. le Conseiller communal GILLIÉRON, mais je ne serai peut-être plus au Grand Conseil dans dix ans pour la défendre M. le Conseiller communal.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

On peut parler des lois à venir, mais je rappelle quand même qu'un cadre légal jusqu'à ce qu'il soit obsolète, il est en vigueur. Or ce qui est en vigueur en ce moment, c'est la LATC, M. VENIZELOS. Et que je sache jusqu'à nouvel avis, un plan directeur, c'est l'article 30 qui le dit, les plans directeurs sont réexaminés tous les quinze ans au moins. De plus, lorsque les circonstances l'exigent, ils sont tenus à jour et adaptés.

Cela veut dire quoi en clair, au moment où on l'introduit comme on le fait avec AggloY, avec un projet d'agglomération, on introduit une autre philosophie, on voit les choses autrement. Et bien à ce moment-là, on prend le plan directeur, on le révisé, on l'adapte. Pourquoi ne pas le faire. On est dans un comité de pilotage qui présente des projets. On n'est pas dans autre chose

pour l'instant. Je le rappelle, nous n'avons pas de plan d'ensemble qui a été soumis à ce Conseil. Où est le plan d'ensemble qui doit être soumis à ce Conseil, nous ne l'avons pas.

Subventionnement par le Canton : le Canton 350 millions j'ai entendu, je crois que c'est le chiffre, 325 voilà. Agglomérations présentes par rapport à ces subventions là : l'agglomération franco-valdo-genevoise 750'000 habitants, l'agglomération région lausannoise 350'000 habitants, AggloY 30'000 habitants. Sortez votre calculette et puis vous verrez ce qu'il reste au bout. Ce n'est pas nous qui allons le plus profiter de ceci. Les besoins sont beaucoup plus grands ailleurs et ils ont des infrastructures énormes à mettre en place, donc moi je pense qu'il ne faut pas se faire trop d'illusions sur ce sujet.

Je rappelle aussi concernant les plans directeurs tels que celui qui a été adopté et qui est toujours en vigueur. Je rappelle quand même qu'on dit participation et information, la population, article 28, la population est informée, elle participe de manière appropriée à l'élaboration des plans directeurs et par, bien sûr, similairement, pour les révisions cela va nettement de soi. Le projet de plan directeur est soumis à consultation publique durant un délai de trente jours selon l'avis de la Feuille des Avis Officiels. Tout intéressé peut formuler ses observations. Il est déposé au greffe municipal des communes intéressées. Et puis il doit être bien sûr adopté par le Conseil communal, révision comprise et ensuite adopté par le Conseil d'État.

Nous sommes dans cette situation avec une LATC, une loi sur l'aménagement du territoire et des constructions. Et nous sommes avec ce bel ancêtre de 1996, le plan directeur qui comprend toutes les dispositions que la Municipalité devrait appliquer, mais on lui laisse le libre choix bien sûr, d'en trouver d'autres et de les proposer à ce Conseil. Je ne vois pas où est le problème d'oser mettre maintenant sur la table de ce Conseil, que nous avons des obligations légales à respecter et je crois qu'à ce moment-là on n'a encore pas fait la démarche du plan d'agglomération.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Très brièvement, d'abord sur le plan directeur communal, ce que je disais tout à l'heure, c'est que dans la mesure, enfin déjà la révision d'un plan directeur communal est extrêmement chronophage. Elle demande énormément de temps et d'argent. Et dans la mesure où cette révision de la loi est en cours et où le projet d'agglomération finalement pourrait avoir un nouveau statut, il ne me semble pas opportun de lancer immédiatement tout de suite la révision d'un plan directeur communal. Alors que ce projet d'agglomération pourrait très bien le remplacer, c'est ce que je voulais dire tout à l'heure. Mais sinon sur la nécessité effectivement d'avoir des planifications directrices qui sont en accord avec notre temps, je vous rejoins volontiers.

Ensuite, juste sur le soutien du Canton, je tiens à préciser que lors d'un débat au Grand Conseil sur une proposition visant à financer les projets d'agglomération, M. le Conseiller d'État BROULIS a promis publiquement devant l'assemblée que le Canton allait participer à hauteur de Fr. 1.-- enfin pour chaque franc dépensé de la Confédération, pour chaque franc offert, enfin donné par la Confédération pour soutenir les projets d'agglomération, le Canton allait lui-même aligner Fr. 1.--. Donc pour Yverdon, typiquement pour les mesures A, on a 17 millions de la Confédération qui devraient tombés, cela signifierait 17 millions du Canton. Et je crois que quand on regarde le plan des investissements et l'évolution de la dette à long terme dans la Commune d'Yverdon. Ces 17 millions seraient quand même assez bienvenus.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de la non-entrée en matière.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je prends la parole comme le veut l'usage après les Conseillers communaux, après qu'ils aient débattu, un débat fourni, intéressant ce soir. Je prends la parole donc, je n'ai pas grand-chose à rajouter, vu le nombre d'éléments qui ont mis en évidence, mais peut-être que cela me permettra de reprendre, préciser certains éléments ou apporter quelques compléments ou corrections à ce qui a été dit.

Tout d'abord, concernant la forme du projet lui-même, donc il me semblait important de rappeler encore une fois qu'il s'agit d'un crédit d'étude. Et cela me permet dans la foulée donc, de répondre à Mme Pierrette ROULET-GRIN, concernant cette première étape. Il s'agit en effet d'une première étape entre le Mujon et Roger-de-Guimps en effet je vous le confirme, c'est d'ailleurs le titre du préavis.

Cette première étape porte sur 800 mètres, vous avez raison. Mais elle n'est pas estimée pour le crédit d'investissement qui suivra, et sur lequel ce Conseil, s'il accepte d'entrer en matière sur le crédit d'étude, devra voter ultérieurement. Le crédit investissement lui, c'est aussi précisé dans le préavis, pour cette première étape, porte à 30% près, il s'agit d'une évaluation, sur 6.5 millions, les 18 millions dans le préavis concernant le projet entier qui ne fait pas 800 mètres, mais 2.4 kilomètres.

Cet étagement, finalement bien sûr on aimerait faire toute la rue d'un coup, on adorerait faire ça. Il est lié à la capacité financière de la Commune. C'est-à-dire qu'il nous semblait important au vu, M. VENIZELOS l'a dit, des éléments que l'on retrouve d'ailleurs dans le plan des investissements qui vous été transmis récemment. Il semblait important de pouvoir échelonner ces dépenses de manière à avoir un nombre de millions d'investissements un peu plafonné chaque année. Voilà, ça c'était pour la forme. Concernant la forme encore, le fait que ce soit un crédit d'étude implique également que, ce dont on a parlé ce soir, dont vous parlez, quant au contenu du projet lui-même, ce qui figure dans le préavis également, n'est pas un projet, mais un avant-projet.

Un avant-projet, cela signifie qu'une fois qu'on vote le crédit d'étude, le projet, cette étude sert à définir un projet qui soit un projet final. Et sur ce projet-là que vous vous prononcerez, ce n'est pas sur celui qu'on imagine, à tort ou à raison, être maintenant. Cela veut dire que les différents éléments qui figurent dans cet avant-projet ne sont pas à prendre au pied de la lettre, mais plutôt à considérer comme des hypothèses de travail. Et une des hypothèses de travail, c'est, et ce sera nécessaire bien sûr, à certains endroits, d'élargir la chaussée de façon à permettre une voirie qui soit agréable pour les automobilistes, tout en permettant également une piste cyclable, une bande cyclable ou une piste cyclable qui soit sécurisée efficace, plus un trottoir qui soit lui également sécurisé et efficace.

Cela signifie que la question de l'expropriation dont vous parliez, considérant, en dramatisant un peu, que ça allait poser beaucoup de difficultés, ne peut pas être traité tel quel ce soir comme vous l'imaginez ou vous le fantasmez, parce que nous ne savons pas encore du tout dans quelles mesures nous allons procéder à des expropriations. Je pense qu'il faut donc, à mon avis, dédramatiser cette question des expropriations, parce que non seulement nous ne savons dans quelles mesures elles seront faites, mais il ne s'agit pas, il s'agit d'une démarche d'expropriation qui est un terme qui fait un peu peur, mais qui est une démarche négociée avec les propriétaires. Il ne s'agit pas d'une expropriation forcée où on donne, on met dehors des gens à coup de pied aux fesses. Il s'agit d'une négociation qui s'apparente plus finalement à un rachat de terrain qu'à une expropriation forcée. Si ces expropriations ont lieu, et dans la mesure où elles auront ou pas lieu, ça nous ne le savons pas encore ce soir. Ça c'était pour la forme du projet.

Pour le fond de la question, en donnant finalement, en demandant un vote d'entrée en matière, en refusant d'entrer en matière, la minorité de la commission oppose la création éventuelle d'une collectrice Sud à cette mesure de réaménagement. Nous demandons d'attendre qu'on ait statué sur la suite.

Ce qui est vrai dans cette opposition, on en a déjà parlé, c'est que la collectrice Sud, enfin, on

l'a déjà entendu au cours de ce débat, la collectrice Sud et les projets liés à AggloY, répondent à des philosophies qui sont différentes. Et puis il y a une autre chose qui est vrai probablement, c'est que les capacités financières de la Commune ne permettront pas deux gros investissements en parallèle ces prochaines années.

Mais ce qui est faux à mon avis dans cette réflexion qui vous incite à demander qu'on retienne notre projet d'agglomération en attendant que la collectrice Sud soit faite ou en tout cas qu'on se soit déterminé là-dessus. Ce qui est faux là-dedans, c'est qu'à mon avis, collectrice Sud ou pas, nous allons devoir réaménager cette rue du midi. Nous en avons besoin parce que les riverains attendent, on a parlé de la motion de M. DURUZ qui attend, lui en tout cas qui attend ça depuis longtemps. Parce que les riverains attendent depuis longtemps donc un tel réaménagement. Parce que la situation actuelle, il faut le dire quand même, est dangereuse, est dangereuse pour les cyclistes, est dangereuse pour les piétons. Et puis, non seulement est dangereuse pour ces deux catégories, mais en plus est désagréable pour les automobilistes eux-mêmes. Et puis, finalement, parce que je crois que la route de contournement, si elle est construite, ne peut pas suffire à elle seule à régler ces problèmes, les problèmes que je viens de mentionner à la rue du Midi notamment, à la rue du Cheminet également.

Cela signifie à mon avis que plutôt de geler pendant des années ce projet, on devrait profiter maintenant d'être encore dans le tir, d'être encore dans le cadre du calendrier de la Confédération pour faire ce réaménagement maintenant. Maintenant que nous avons de l'argent, vous parliez dans votre rapport de respect du contribuable, je pense respecter le contribuable, même s'il s'agit que de 1.2 millions, respecter le contribuable, c'est profiter de ces millions qu'on nous offre. Parce que la capacité financière de la Commune ne permet pas de snober finalement cet apport de la Confédération, qui représente un petit pourcentage, mais néanmoins ça ce chiffre en millions.

Je pense qu'il est du coup important de faire ça maintenant, de profiter de ces cofinancements. Et puis si on devait faire une collectrice Sud, ce réaménagement ne sera pas contradictoire avec l'existence d'une telle route. Voilà, je vous remercie pour votre attention.

M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :

Je vais un peu pousser la table (*rires*). Je ne vais pas tenir l'heure que je compte vous parler (*rires*). Non, non, rassurez-vous, je ne serai pas aussi long puisque tout a été dit comme l'a dit ma collègue, Mme SAVARY, tout a été dit ou presque.

On fait deux débats ce soir et je suis très content que ce débat ait lieu ce soir sur cette question-là. Cela permettra peut-être de calmer un peu les tensions que l'on sent palpables dans la Ville, dans le cénacle politique, mais aussi à l'extérieur. Et croyez bien que j'y suis aussi sensible que vous pouvez l'être. C'est le début du dialogue que tout le monde souhaite visiblement, que tout le monde appelle de ses vœux.

La mobilité est un problème majeur de notre société. Et on ne peut pas réduire ces problèmes à des aménagements routiers, qui suscitent beaucoup de discussions, à des réaménagements plus conséquents, comme celui de la rue du Midi, mais même à la construction d'une route de contournement.

Le problème, il est là depuis plusieurs années. La mobilité se développe fortement. Plus fortement probablement que l'accroissement de la population et nous devons donc la prendre en compte. Les problèmes, je ne parle pas de bouchons à Yverdon, parce que j'ai le sentiment que c'est beaucoup des ralentissements, plus que des bouchons. Les véritables bouchons, on les connaît, on les entend chaque matin ou chaque soir à la radio lorsqu'on annonce à l'inforoute les bouchons sur l'autoroute de contournement de Genève, ceux de Zurich, de Berne, les grandes agglomérations. J'ai rarement entendu parler à la radio de bouchons à Yverdon-les-Bains. Mais peu importe, la circulation est plus dense aujourd'hui qu'elle ne l'était à l'époque et nous devons la prendre en compte, c'est vrai, C'est un problème général.

Ce soir, nous discutons du réaménagement d'une route. Plan directeur communal ou non, il

s'agit du réaménagement d'une route, pas plus que ça, pas moins que ça. Comme nous en avons fait d'autres ces dernières années, Mmes et MM. les Conseillers. La dernière en date, qui va peut-être encore susciter des questions ce soir, enfin j'en ai une sous les yeux donc que je le sais, la rue des Philosophes par exemple. On a d'autres projets de rues parce qu'il faut les refaire ces rues. Parce qu'il faut faire les infrastructures souterraines et réaménager les supers structures pour tenir compte de l'évolution notamment de la circulation, mais aussi des attentes de la population qui n'est pas constituée que d'automobilistes. Nous sommes tous automobilistes, mais nous sommes piétons, nous sommes cyclistes, nous allons en trottinette. Donc il faut tenir compte de l'ensemble des besoins de la population.

Mais, recentrons le débat ce soir, sur un réaménagement routier, agglomération ou pas. Bien sûr l'agglomération, le projet d'agglomération, prend en compte cette rue parce que c'est une rue importante. C'est la petite ceinture comme on l'appelait à l'époque. C'est comme ça qu'on l'appelait, c'était déjà une sorte de route de contournement, mais au milieu de la Ville quand même déjà à l'époque.

C'est une voirie qui mérite et on l'a dit, rappelé au début de ce débat, qui mérite d'être reconstruite, réaménagée, selon les vœux de ses habitants, dont le porte-parole était M. Patrick DURUZ effectivement. Et elle le mérite parce qu'aujourd'hui, elle a 15'000 véhicules/jour peut-être 16'000. Demain avec le projet d'agglomération sans route de contournement, la charge de trafic, est estimée aujourd'hui, alors on peut contester les chiffres, on va retravailler évidemment là-dessus pour avoir le suivi, mais, est estimée de l'ordre de 17 à 18'000 véhicules/jour. Ce n'est pas une augmentation extraordinaire de la charge de trafic. Il faut se ramener aussi aux chiffres qui sont évidemment estimés par des experts, dont on peut contester les compétences, mais comme ils sont plusieurs groupes à avoir travaillé sur ces questions-là, et qu'ils se sont mis d'accord, il me semble que l'on devrait quand même pouvoir leur faire confiance.

Maintenant, si nous ne faisons pas cette route qui est incluse dans le projet d'agglomération, que se passe-t-il. Je ne dis pas que la Confédération ne va plus nous donner ses subventions. Je dis que nous allons devoir aller renégocier avec la Confédération parce que les délais sont fixés dans une convention que nous avons signée, les huit communes de l'agglomération. Nous l'avons signée cette convention et nous nous sommes engagés à mettre en œuvre les mesures dans des délais qui sont fixés.

Pourquoi des délais, parce que la Confédération dispose d'un certain nombre de fonds, qu'il y a une concurrence entre les agglomérations, que cette concurrence nous a souri dans la première étape, puisque nous avons été reconnus parmi les dix meilleurs projets de Suisse, il faut quand même le rappeler, nous a été favorable, mais que l'on ne peut pas repousser ces délais indéfiniment. Nous sommes déjà un peu retard sur le planning, nous ne sommes pas les seuls, donc il y aura certainement un petit décalage dans le temps, mais il faut faire très attention à cela.

Mais moi, je tiens beaucoup à ces 17 millions pour l'agglomération. Parce que c'est 17 millions que nous n'aurons pas à dépenser de notre poche. Et je tiens beaucoup aux 17 millions supplémentaires que le Canton, je le souhaite, je l'espère, nous donnera aussi pour nous aider, parce que nous en avons besoin. Donc c'est 34 millions peut-être dont on parle aujourd'hui, ce n'est pas 17. Donc nous ne pouvons pas repousser ces délais.

Réaliser une route supplémentaire à l'extérieur de la Ville, je ne veux pas lancer le débat là-dessus, mais on sait que c'est des tractations qui sont extrêmement longues, qu'on a eu beaucoup de problèmes dans un premier temps, qu'il faudra tout remettre à l'enquête évidemment, et que ça va susciter de nouveau des oppositions, non seulement des nouveaux habitants, qui vont être quand même situés à proximité de cette route, il y en a déjà aujourd'hui, mais des anciens habitants, de ceux qui sont le long des pénétrantes, et qui on fait opposition dans plusieurs secteurs de la Ville. Mais, il n'y a pas de raison aujourd'hui, qu'ils ne reviennent pas à la charge, puisqu'il y aura une nouvelle mise à l'enquête donc de nouvelles procédures.

Je ne dis pas que l'on va mettre les pieds contre le mur et que l'on ne va pas faire le travail, si

la population, si le Conseil, le souhaitent, on le fera évidemment. Nous sommes élus pour respecter la volonté populaire. On le fera avec la meilleure volonté du monde, avec les compétences dont on dispose et les ressources dont on dispose. Mais il y a une réalité, c'est que lorsque l'on veut construire des équipements de cette importance et bien cela prend du temps. Cela prend beaucoup de temps.

Alors bloquer tous les projets, parce que ce n'est que le début, aujourd'hui on parle de l'aménagement de cette rue, demain on parlera de l'aménagement de la Place d'Armes, c'est aussi une rue, c'est aussi un espace public qu'il faut réaménager, que tout le monde souhaite voir réaménagé. Comment faire l'un plutôt que l'autre, il faut attendre la route. On ne peut pas attendre la route, il faut faire ces réaménagements qui sont au bénéfice de la population qui est là. On débattrait ensuite d'une nouvelle route de contournement, on la réaliserait ou on essaierait de la réaliser dans les meilleurs délais, si c'est cela que la population veut.

Mais ce soir, il s'agit d'un débat sur un aménagement routier, qui est très important et attendu par la population depuis de nombreuses années. Donc je vous invite évidemment à entrer en matière sur ce projet.

J'aimerais juste encore répondre en ce qui concerne l'autoroute de contournement et la position de l'Office fédéral des routes. Alors, effectivement, M. le Conseiller FORESTIER, m'avait fait part de cette remarque d'un collaborateur ou d'un responsable de l'Office fédéral des routes et cela m'avait un peu surpris. Après, on m'a expliqué qu'effectivement une route nationale ne peut pas légalement être considérée comme une route de contournement.

Mais, j'aimerais juste vous lire un extrait très court du rapport d'examen de la Confédération du 30 octobre 2009. Donc, que c'est le rapport qui confirme que notre projet d'agglomération est un bon projet et qu'il peut bénéficier de subventions. A la page 7 de ce document, on lit ceci :

Critère d'efficacité : la force du concept transport individuel motorisé, notamment une utilisation accrue de l'autoroute comme contournement de la Ville est relevé par la Confédération.

Il y a l'aspect légal, mais il y a l'aspect agglomération, coordination entre les offices fédéraux, puisque ce projet soumis à la Confédération est traité par l'Office fédéral du développement territorial. Mais, comme cela se passe chez nous, plusieurs offices concernés sont aussi consultés. Mais, c'est la synthèse qui conduit à dire à la Confédération que, la Confédération a constaté que l'autoroute fonctionne effectivement comme route de contournement.

Donc, nous n'avons pas inventé cela. Nous avons une réserve de capacité sur cette autoroute qui nous permet d'imaginer de l'utiliser comme telle. Et que certains, et de plus en plus d'automobilistes, considèrent comme telle, sous réserve des problèmes que l'on connaît aux échangeurs, aux sorties, aux entrées d'autoroute. Problèmes que l'Office fédéral des routes doit de toute façon résoudre d'une manière ou d'une autre, parce qu'aujourd'hui la situation n'est pas acceptable et dangereuse.

Voilà sur quoi nous nous basons, M. le Conseiller FORESTIER, pour affirmer que nous sommes légitimés d'une certaine façon, à concevoir l'autoroute comme route de contournement. C'était la précision que je voulais apporter et j'en termine là. Je vous invite, Mmes et MM. les Conseillers, à entrer en matière et à voter ce préavis.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Le Conseil en 2008, a accepté d'entrer dans la démarche agglomération. Avec la convention qui a été signée par la Municipalité, il y a une feuille de route de la Commune d'Yverdon, qui dit, sous mesure d'urbanisation, donc chaque commune a sa feuille de route, qui indique, tableau récapitulatif des démarches à entreprendre dès 2008. Elle est annexée à la convention, elle est signée par le Canton et par toutes les communes qui font partie de l'agglomération :

Planification générale : adaptation du plan directeur communal 2008-2009. Révision du PGA, plan général d'affectation et de son règlement 2008-2010, fin de citation.

L'OFROU et l'autoroute, j'ai fait la même démarche, sans le savoir, que M. FORESTIER la faisait. En supplément de ce qu'a dit M. FORESTIER et en complément de ce qu'a dit M. le Syndic, bien sûr, chacun est libre d'aller prendre l'autoroute comme route de contournement, c'est évident qu'on a encore une certaine liberté. Mais ce qu'on m'a dit récemment et il y a quelques jours, vu les accidents qui sont notamment le cas à Yverdon-Sud, parce que la route de décélération est utilisée comme voie d'arrêt parce qu'on ne peut pas entrer dans la Ville, et bien, elle ne joue plus son rôle, cette voie de décélération, et l'OFROU va devoir intervenir avec des travaux sur l'autoroute pour sécuriser le trafic.

Et ça, vous ne pouvez pas aller contre, vous pouvez bien l'utiliser comme route de contournement, si après on ne peut pas sortir, ça n'aide pas. Et je trouve que ça, c'est la sécurité notamment de ceux qui vont ou qui viennent de notre région et de notre route.

Pour ce qui concerne le plan directeur communal, je pense quand même que nous devons aller vers ceci. Nous avons voté, enfin, nous avons, le Conseil communal précédent, a voté un crédit de 3.7 millions pour ces mesures d'agglomération. C'est des études, ce n'est que des études. C'est beaucoup d'études, il en faut. Si on prend la somme et les résultats de ces études, et qu'on les place comme révision du plan directeur communal, je pense qu'on peut venir devant ce Conseil avec un certain nombre de mesures d'urbanisme ou d'urbanisation, si vous préférez, que le Conseil pourra accepter.

Pourquoi vous ne faites pas cette démarche ? Je pose la question à la Municipalité.

M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :

Je vais vous répondre pourquoi on ne le fait pas, pourquoi nous n'avons pas suivi le calendrier initial. Parce qu'un objet comme un plan directeur communal, c'est un énorme travail. Que notre administration est ce qu'elle est aujourd'hui, avec les moyens dont elle dispose et que suivre un projet d'agglomération avec 3.7 millions d'études, c'est extrêmement lourd pour un service de l'urbanisme, pour un bureau d'agglomération, pour les communes de la région aussi.

Parce que lorsqu'on travaille sur le plan directeur communal, aujourd'hui on ne peut plus penser que dans les périmètres de la commune. Donc il faut travailler aussi avec les autres communes. On a des plans directeurs intercommunaux qui existent, Chamard-Châtelard qui est en cours de révision via l'agglomération. C'est du travail de collaboration avec les communes de la région, c'est beaucoup de travail. On ne peut pas courir plusieurs lièvres à la fois.

Ce n'est pas un manque de volonté, on a l'intention et on a l'obligation de revoir le plan directeur communal et le plan général d'affectation, mais on ne peut pas faire tout en même temps. Ce n'est pas possible, c'est tout simplement impossible. Je vous rappelle que le dernier plan directeur communal a coûté 1.5 millions à la Commune, juste pour le plan directeur communal, à l'intérieur des limites de la Commune, qui a nécessité des années et des années d'études, de procédures, d'aller et retour entre le Canton et la Commune, etc. Donc ce n'est pas une mince affaire.

C'est vrai que nous serions soulagés que le Canton modifie sa loi sur l'aménagement du territoire et nous dise, un projet d'agglomération, qui dans ce cas-là, suivrait une procédure tout à fait conforme à ce que vous avez évoqué Mme la Conseillère, un projet d'agglomération peut être considéré comme un plan directeur. Et il aurait le grand avantage dans ce cas -à, d'être un plan directeur intercommunal qui coordonne vraiment l'ensemble des problématiques du territoire.

Cette loi est en gestation, elle a été soumise en consultation. Malheureusement, vous savez que la situation au Canton a été modifiée par le décès de M. le Conseiller d'État MERMOUD. Donc un peu de difficulté de ce point de vue-là, il y a les élections cantonales, mais on peut

être sûr que dans le courant de 2012, cette loi va être modifiée et je crois que ce point-là n'est pas remis en question.

Donc il est très vraisemblable que dans le courant de l'année prochaine, on puisse utiliser notre ensemble d'études pour l'agglomération comme plan directeur communal ou intercommunal.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de la non-entrée en matière.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Après avoir entendu Mmes et MM. les Municipaux, Mmes et MM. chers collègues, je reste et je crois que mes collègues de la minorité restent sur la position qui a été affirmée, c'est-à-dire de ne pas entrer en matière, de privilégier le débat démocratique.

Je vous signale simplement qu'en un peu plus de vingt jours, deux mille yverdonnois ont signé une initiative pour un autre schéma des circulations dans cette partie de la Ville.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte, la parole n'est plus demandée, elle est close. Nous allons voter.

Le vote nominal étant demandé, je demande l'appui de 5 membres pour cette manière de procéder. Qui soutient le vote nominal ?

Nous avons donc les 5 membres.

Alors, je vais vous donner la question à laquelle il faudra répondre. Donc à l'appel de votre nom, ceux qui désirent l'entrée en matière votent OUI, on va faire simple, et ceux qui ne veulent pas entrer en matière votent NON, est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Donc ceux qui veulent entrer en matière votent OUI, ceux qui ne veulent pas entrer en matière votent NON.

Donc, selon l'article 30, les scrutateurs vont prendre note, la secrétaire va procéder à l'appel. Nous n'allons pas aller trop vite pour qu'ils aient le temps de noter. Je passe donc la parole à Mme Christine MORLEO.

Vote nominal

| Noms | Prénoms | Partis | Prés. | OUI | NON | Abst. | a quitté la salle |
|------------|------------|--------|-------|-----|-----|-------|-------------------|
| ANGELOZ | Guy | PLRY | | | x | | |
| ARMADA | François | PLRY | | | x | | |
| ARNABOLDI | Pierre | PS | | x | | | |
| BAECHLER | Serge | Verts | | x | | | |
| BALET | Stéphane | PS | | x | | | |
| BARAGAÑO | Martin | PS | A | | | | |
| BARTOLOTTA | Anna Rita | PLRY | | | x | | |
| BERNHARD | Maximilien | UDF | | | x | | |
| BETTEX | Joëlle | PLRY | | | x | | |
| BLUM | Pascal | PS | | x | | | |
| BOURGNON | Julien | PS | | x | | | |
| BRIAND | Aude | PLRY | | | x | | |
| BRUNNER | Fabienne | PS | | x | | | |
| BUCHS | Steves | PLRY | | | x | | |
| BURDET | Daniel | PS | | x | | | |

| | | | | | | | |
|----------------------|-------------|--------|---|---|---|---|--|
| CARP | Catherine | PLRY | | | x | | |
| CARVALHO DA SILVA | José | UDC | | | x | | |
| CHAPUIS | Jean-David | UDF | | | x | | |
| CHERBUIN | Pierre | Pvl | | | x | | |
| CHEVALLEY | Catherine | PLRY | | | x | | |
| COCHAND | Daniel | PLRY | | | x | | |
| DESSEMONTET | Pierre | PS | | x | | | |
| DETREY | Claire-Lise | PS | | x | | | |
| DEWARRAT | Anilda | PLRY | | | x | | |
| DIAZ | Louisa | Verts | | x | | | |
| DUVOISIN | Valérie | PS | E | | | | |
| FARIAS | Elisabeth | Verts | | x | | | |
| FIVAZ | Jacques | PS | | x | | | |
| FORESTIER | Didier | UDC | | | x | | |
| FRANZI | Raphaël | UDC | | | x | | |
| FREY TAILLARD | Martine | S&E LG | | x | | | |
| GABELLA | Laurent | PLRY | E | | | | |
| GABERELL | Thierry | PS | | x | | | |
| GAFNER | Pascal | UDC | | | x | | |
| GANDER | Anne | PS | | x | | | |
| GENTIZON | Eric | PLRY | | | x | | |
| GILLET | François | PLRY | | | x | | |
| GILLIARD | Laurent | PLRY | | | x | | |
| GILLIERON | Anne-Louise | PLRY | | | x | | |
| GILLIERON | Johann | PLRY | | | x | | |
| GIORGIATTI SUTTERLET | Silvia | PS | | x | | | |
| GIROUD | Christian | Verts | | x | | | |
| GRAND | Hélène | S&E LG | | x | | | |
| GRUET | Philippe | PLRY | | | x | | |
| GUIGNARD | Philippe | PLRY | | | x | | |
| GYGAX | Aline | PS | | x | | | |
| HALIMI | Bexhet | S&E LG | | x | | | |
| HOFMANN | Daniel | PLRY | | | x | | |
| HUMBERT | Mathias | S&E LG | | x | | | |
| HUNKELER | Pierre | Verts | | x | | | |
| INDULSI | Nunzio | PLRY | | | x | | |
| JAGGI WEPF | Valérie | PLRY | | | | | |
| JAQUIER | Claude-Anne | PLRY | | | | x | |
| JENNI | Thomas | S&E LG | | x | | | |
| KERNEN | Olivier | PS | | x | | | |
| KLAUS | Jean-Louis | PS | | x | | | |
| LAYAZ-ROCHAT | Christiane | PS | | x | | | |
| LECHMANN | Madeleine | Verts | | x | | | |
| LEVAILLANT | Jacques | PLRY | | | x | | |
| MAIBACH | Olivier | PS | E | | | | |
| MARTIN | Jean-Yves | UDC | | | x | | |
| MELON | Marina | PS | | x | | | |
| MILLIOUD | Marceline | PS | | x | | | |
| MÜLLER | Joanne | PS | | x | | | |

| | | | | | | | |
|-------------|-------------|--------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|
| MÜLLER | Philipp | PS | | x | | | |
| MUTRUX | Etienne | Verts | | x | | | |
| NICODET | Marc | PLRY | | | x | | |
| OOSTERHOFF | Brian | PLRY | | | x | | |
| PAHUD | Céline | Verts | A | | | | |
| PAVID | Philippe | PLRY | | | x | | |
| PIDOUX | Thierry | PLRY | E | | | | |
| PILLONEL | Cédric | Verts | | x | | | |
| PITTET | Sylvain | Verts | | x | | | |
| REITER | Alfons | PS | | x | | | |
| RICHARD | Boris | PS | | x | | | |
| RICHARD | Quentin | Verts | | x | | | |
| RICHARD | Yves | PLRY | | | x | | |
| ROULET-GRIN | Pierrette | PLRY | | | x | | |
| SCHIRINZI | Nicola | UDC | | | x | | |
| SCHNEIDER | Maryse | UDF | | | x | | |
| SEGHROUCHNI | Younes | Verts | | x | | | |
| SPICHIGER | Fanny | Verts | | x | | | |
| SUBRAMANIAM | Gnanaseelan | S&E LG | | x | | | |
| SUTTERLET | Piero | PS | | x | | | |
| TANNER | Carmen | Verts | | x | | | |
| THONNEY | Harry | PLRY | | | x | | |
| TREYVAUD | Paul-Arthur | PLRY | | | | x | |
| VALCESCHINI | Giancarlo | PS | | x | | | |
| VENIZELOS | Vassilis | Verts | | x | | | |
| VIAL | Jean-Louis | Ind. | | x | | | |
| VIQUERAT | Dominique | PLRY | | | x | | |
| VUAGNIAUX | Thierry | PS | | x | | | |
| VUAGNIAUX | Yves | PS | | x | | | |
| WAGNIERE | Emilienne | UDC | | | x | | |
| WEILER | Christian | PLRY | | | x | | |
| WILLOMMET | Alain | Ind. | | x | | | |
| WILLOMMET | Loïc | Ind. | | x | | | |
| WIND | Bart | Pvl | | | x | | |
| WULLIAMOZ | Jérôme | UDF | | x | | | |
| WYSSBROD | Lukas | UDC | | | x | | |
| 100 | | | 94 | 50 | 41 | 2 | 0 |

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**Résultat du vote nominal**

Contre 50 OUI et 41 NON, 2 abstentions, vous avez accepté l'entrée en matière sur ce préavis.

Discussion sur article 1**Mme la Conseillère Aude BRIAND :**

Comme tout conseiller communal qui connaît sa ville, il ne vous est pas difficile de faire virtuellement le parcours du tronçon à réaménager.

Ceci fait, vous conviendrez que l'habitat est majoritaire sur le 90 % de la longueur du tronçon concerné par cette première étape.

Même si on réduit le stationnement par-ci par-là, la largeur du domaine public à disposition est

dictée quasi en continu par les propriétés privées.

Et cet espace ne suffit pas pour réaliser cet axe voulu prépondérant de circulation où toutes les circulations, j'insiste toutes, doivent prendre place avec sûreté, soit de larges trottoirs, des cheminements cyclistes dignes de ce nom, deux voies de circulation automobile, l'éclairage public et en plus l'arborisation idyllique qu'on voit sur les esquisses du catalogue décrivant le projet général d'agglomération.

Lors des travaux de la commission, cette question pertinente a été posée et on nous a répondu que l'on approcherait les propriétaires pour qu'ils cèdent de l'espace privé occupé par leurs murs, clôtures, haies et jardins, ce qui étendrait d'autant l'espace dévolu aux piétons et aux arbres. Si l'entente entre la Ville et propriétaires n'intervient pas, le projet est d'avoir recours à l'expropriation, la loi sur l'expropriation étant d'ailleurs citée en page 5 du préavis que vous avez en main.

Concrètement, ça veut dire que si l'étude était achevée fin 2012, les plans mis à l'enquête début 2013, le crédit d'ouvrage ainsi que les oppositions reçues traitées au niveau communal courant 2013. Si d'éventuelles procédures de recours - cantonales d'abord, fédérales ensuite - étaient traitées avec un maximum de diligence des tribunaux au plus tôt en 2015, les travaux - mais serait-ce les mêmes ? pourraient débiter en 2016 pour s'achever au mieux fin 2017, et l'ouvrage que nous étudions aujourd'hui livré, dans 7 ans, soit en 2018.

Chers collègues, ne mettons pas la charrue avant les bœufs : sortons d'abord une bonne partie du trafic de ces rues avec une route de contournement et reprenons ensuite leur réaménagement selon la nouvelle donne.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

Mme la Conseillère Joëlle BETTEX :

Je lis en page 2 du préavis que l'un des objectifs du projet est, je cite « *de canaliser le trafic sur la traversée Sud-Ouest en évitant le transit d'agglomération dans les quartiers.* »

Cela m'interpelle et m'étonne. Il me semble en effet aberrant de vouloir canaliser le trafic sur une rue où se situent deux écoles, à proximité également de deux autres écoles. Des écoles où se situent de jeunes enfants qui n'ont pas toujours les notions du danger. Comme on le sait dans ce genre de cas, la seule mesure de sécurité efficace est de minimiser le trafic et non de l'y concentrer comme le propose ce projet.

En conséquence, Mmes et MM. les Conseillers communaux, je vous propose de refuser ce préavis.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je crois que nous avons eu déjà une longue discussion et que tout à été dit avant. Je rappelle ce que Mme la Conseillère municipale SAVARY a dit, il ne s'agit pas d'un projet, mais d'un pré-projet et d'une somme pour que justement l'on fasse un projet.

Ce n'est pas à présent que l'on va discuter de deux arbres, trois arbres, dix arbres, cinq places de parking. Ce que nous devons voter maintenant, c'est ces Fr. 880'000.-- pour une étude et ce n'est pas pour savoir s'il y aura, je ne sais pas, dix canards qui traversent la route ou pas.

Donc, je vous demande, Mmes et MM., arrêtons la discussion. Je crois qu'elle ne va amener

strictement à rien du tout.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1 de ce préavis. La discussion n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une courte majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une courte majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une courte majorité.

*Discussion sur l'ensemble
du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR11.19PR est accepté à une courte majorité.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

*Demande de référendum
spontané*

À la suite de la décision du présent Conseil quant à l'octroi du crédit d'étude de Fr. 880'000.-- pour développer la première étape de la requalification de la traversée Sud-Ouest entre Mujon et Roger-de-Guimps, je demande que cette décision soit soumise au référendum spontané, ceci au sens de l'article 91 de notre règlement.

Je demande par ailleurs que, sur cette demande de référendum, le Conseil se prononce à l'appel nominal selon l'article 83 du même règlement.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'une demande de référendum spontané selon l'article 91 de notre règlement.

J'ai besoin que 5 membres appuient cette demande. Donc je soumets, merci. Donc nous les avons.

La discussion est donc ouverte sur cette proposition.

M. le Conseiller Pierre CHERBUIN :

Permettez-moi de développer rapidement un argumentaire court qui tente à soutenir le sens de la demande de référendum spontané.

Vu la polarisation et le résultat serré des décisions en question, il importe que le premier crédit significatif et qui engage l'avenir du projet AggloY, obtienne une légitimité politique assurée.

L'initiative du PLR en cours de récolte de signatures, les multiples pétitions, motions et interventions devant le Conseil, comme dans la presse et au sein de la population, démontrent, s'il le fallait, l'importance des enjeux en présence.

Les projets d'agglomération relèvent essentiellement des pouvoirs exécutifs, M. le Conseiller VENIZELOS nous l'a confirmé, sans que les législatifs concernés et par eux leur population, soient en mesure de se prononcer sur les grandes lignes de ces planifications.

En comparaison, ce fût dit tout à l'heure, des planifications et des procédures d'aménagement

du territoire traditionnelles, ces projets offrent l'opportunité de procédures rapides que chacun sait apprécier. Mais avec l'exigence d'une acceptation politique minimale, laquelle n'est pas donnée aujourd'hui.

Seuls sont présentés en effet, des crédits d'étude et des tranches successives de travaux. Aucune décision fondamentale n'est ainsi présentée à la sanction du Conseil, ni à celle de la population. Ce fût relevé par Mme la Conseillère ROULET-GRIN.

L'impact des mesures de mobilité et les visions de développement urbanistique qu'elle suppose, qu'elle propose, voir qu'elle impose, est tel qu'elle nécessite l'équilibre des décisions et donc des pouvoirs.

La présente demande de référendum spontané a exactement, et comme seul but, de rétablir cet équilibre et de veiller au respect aujourd'hui de la législation actuelle, des droits démocratiques du législatif et surtout de la population yverdonnoise. Je vous remercie.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur cette proposition de référendum.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Chers collègues, ayez la sagesse de soutenir le référendum spontané. Ainsi l'occasion sera donnée aux yverdonnois de se prononcer sur ce qu'ils souhaitent vraiment pour leur Ville.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Au vu me semble-t-il de l'importance que ce référendum pourrait prendre dans les discussions avec la population, dans l'organisation, dans les coûts que cela pourrait aussi engendrer, je me permettrai de demander, selon l'article 77 de notre règlement du Conseil communal, une suspension de séance, assez courte, mais qu'on ait le temps d'y réfléchir, d'en discuter aussi parce qu'il me semble que c'est une décision et des discussions qui doivent pouvoir se passer le plus sereinement possible, ce qu'il ne me semble pas forcément être le cas tout de suite, maintenant.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Donc nous sommes, comme elle l'a cité Mme SPICHIGER, face à une demande de suspension de séance, et pour cela il me faudrait que le 5^e des Conseillers présents acceptent. Donc je soumetts au vote. Demande acceptée.

Suspension de séance durant 15 minutes.

La parole est toujours ouverte sur la proposition de référendum.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Loin de nous l'idée de supprimer l'idée de faire un référendum, mais il nous semble que sur un crédit d'étude, cela nous semble un peu disproportionné. Nous aurions comme proposition d'attendre déjà que ce crédit d'étude donne un projet, et puis le cas échéant, évidemment que ce projet lui-même face l'objet d'un tel référendum.

Pour cette raison, nous, le groupe socialiste, vous proposons de refuser cette demande de référendum.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Bien qu'il est vrai que ces temps nous ayons l'habitude de nous rendre aux urnes toutes les deux ou trois semaines, et qu'on garde le rythme encore un petit moment, il nous semble

*Demande de suspension
de séance*

également, à nous le groupe des verts, que de mettre en votation populaire un crédit d'étude sur un tronçon de route, je le rappelle, de 700 ou 800 mètres, donc en étape 1, est quelque chose d'assez disproportionné.

Donc je demanderai à ce Conseil de refuser ce référendum. Et puis, quand le projet arrivera, on aura, à mon avis, toute l'occasion d'en reparler dans ce Conseil et puis au sein de la population, aussi donc, faisons les choses par étape.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération du référendum.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Chers collègues, je prends note que dans cette salle, une certaine partie de l'hémicycle, je parlais avant de communication, une certaine partie de l'hémicycle ne souhaite décidément pas que la population se prononce, ne serait-ce que sur un crédit d'étude, je le constate en étant tout à fait navré, mais je prends note.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je réagis à l'intervention de mon collègue GILLIÉRON. Effectivement, je pense qu'il faut bien se positionner sur ce que nous nous apprêtons à faire maintenant.

Nous sommes en présence d'un crédit qui permettra de définir quelle sera la route qui a occupé nos débats jusqu'à présent. C'est le crédit d'étude. J'imagine que vu le résultat du vote, et vu le projet d'initiative qui est déposé, qui visiblement a quelques succès, la Municipalité demandera aux urbanistes de travailler sur les deux variantes, c'est-à-dire que deviendrait cette route sans collectrice Sud et que deviendrait cette route avec collectrice Sud.

Et, parce que nous ne sommes qu'à l'étape de l'étude. Une fois que ces études seront réalisées, nous aurons la possibilité de discuter et puis de savoir avec un véritable projet, de poser la question à la population, est-ce que vous voulez de ce projet ou est-ce que vous ne voulez pas de ce projet.

Donc j'incite véritablement ceux qui sont favorables à ce qu'on puisse étudier ces variantes-là, de refuser le référendum. Et nous aurons tout à fait l'opportunité de rediscuter du référendum sur le véritable projet pour savoir qu'on vote non pas sur des vagues études, mais qu'on vote sur le projet qui prendra place sur ces routes. Je vous remercie.

M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :

Je vois qu'une fois que nous aurons dépensé les Fr. 900'000.--, on viendra nous dire qu'il ne faut surtout pas refuser le préavis, qu'il ne faut surtout pas aller devant la population, parce qu'on a déjà dépensé Fr. 900'000.-- pour un projet qui sera probablement très sensiblement représentant de ce qu'on a vu aujourd'hui en avant projet. Pour ma part, je pense que nous sommes justement au début d'un processus AggloY et je pense que c'est justement à ce moment-là que la population doit se prononcer et pas une fois que le train sera en marche.

Donc, je pense vraiment que c'est maintenant que nous devons demander l'avis de la population.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je pense qu'il est tout à fait opportun, et je remercie M. PILLONEL d'avoir ouvert la porte à une consultation populaire telle que nous la souhaitons, parce que je pense qu'il est fort possible de faire en sorte que la votation ait lieu au même moment, qui est-ce qui l'empêche ?

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Très brièvement, je crois qu'il y a confusion, ce n'est pas sur un concept de mobilité que nous venons de voter ces Fr. 880'00.--, mais clairement sur le réaménagement d'une rue. Donc indépendamment du concept de mobilité, qui apparemment nous oppose ce soir et à propos de l'initiative, et bien il y aura un débat, mais ce n'est pas sur le concept de mobilité que nous avons voté ces Fr. 880'000.-- mais clairement sur le réaménagement d'une rue, encore une fois.

Donc moi je vous invite à refuser ce référendum.

Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :

Moi, j'aurai une question. Moi, j'ai cru qu'on était élu par la population. Donc que quand il y avait un vote, que cela nous arrange ou que cela ne nous arrange pas, on était sensé tenir compte, au fond, du vote. Et moi, j'ai l'impression que l'on se retrouve à l'époque du nuage, où vous avez pris une décision, à l'époque, et puis, au bout du compte, on demande à la population de se déterminer. Et puis moi, cela me dérange un tout petit peu, parce que moi, j'avais le sentiment qu'en étant Conseillère communale, et bien, j'étais déléguée par la population pour prendre des décisions. Donc, j'ai un peu de peine à comprendre le fonctionnement, mais c'est peut-être parce que je suis toute nouvelle. Donc je pose une question de béotienne, si on pouvait me répondre, je trouverais ça très sympa.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Je ne vais pas vous répondre Mme la Conseillère, d'autres s'en chargeront, j'imagine.

J'aimerais juste quand même qu'on remette un tout petit peu la rue du Midi au centre du débat. Je crois qu'aujourd'hui, on ne peut pas faire le procès, parce que c'est un procès qu'on va faire aujourd'hui, en lançant un référendum spontané, sur une rue, un tronçon de rue et en remettant carrément le projet AggloY en question par rapport à ça.

Alors, je sais que c'est la volonté de certains et on l'a bien compris, mais on doit admettre aujourd'hui, prendre nos responsabilités, et là je vous rejoins, Mme la Conseillère JAQUIER, je vous rejoins, on doit prendre nos responsabilités aujourd'hui pour faire avancer ce projet. Quitte à ce que le peuple, à un moment donné, se prononce oui, mais se prononce sur un véritable projet. Aujourd'hui, le crédit d'étude est sensé répondre à toutes les questions qui sont encore en suspens et Dieu sait s'il y en a, on a eu des heures de débat ce soir, pour mettre en évidence le nombre de questions incroyables, auxquelles on doit encore répondre, expropriation ou pas etc.

On doit aller jusqu'au bout de ce programme-là, et après, peut-être, une fois que l'on aura eu un autre débat dans ce Conseil communal, avec peut-être une autre décision, à ce moment peut-être, on ira. Mais il faut arrêter de tout mélanger et je crois qu'à ce stade-là, vraiment, un référendum est inutile.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Moi, je prends note en tout cas d'une chose, c'est que la rue du Midi, en partant du cimetière jusqu'à Roger-de-Guimps, va rester telle quelle encore sept, huit, neuf ans et que les choses soient claires.

Ensuite, par rapport à tout ce qui a été dit, je ne vois pas pourquoi on va dépenser, avant de savoir si l'initiative abouti, pourquoi on va dépenser Fr. 900'000.-- pour ça. Je m'excuse, ça change la donne. M. le Syndic a dit on veut faire un axe prépondérant et il y aura plus de circulation que maintenant, plus. Et ça, c'est quand même quelque chose d'inquiétant. Ce n'est pas ce qu'attendent les habitants de la rue du Midi, qui s'étaient notamment regroupés autour de M. DURUZ, pour demander cette rue, voilà.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte.

M. le Syndic Daniel Von SIEBENTHAL :

La Municipalité ne va pas se prononcer sur le fond, c'est à vous de décider s'il faut soumettre ou non ce projet au référendum.

J'aimerais juste apporter deux ou trois précisions que je n'ai pas apportées tout à l'heure, parce que je l'ai encore entendu dans ce débat-là et c'est un peu dérangent.

Ce n'est pas le premier dossier d'AggloY. C'est que c'est un nouveau Conseil communal, avec pas mal de nouveaux Conseillers. Mais je vous rappelle que nous avons déjà voté des crédits pour la rue de l'Industrie et la mobilité douce le long du Buron, un crédit d'étude pour la rue de l'Industrie, un crédit d'investissement, de réalisation pour la mobilité douce le long du canal du Buron. Projets qui sont, qui émanent du projet d'agglomération.

Et nous avons voté à l'unanimité, et sans discussion de nouveau, le crédit d'investissement pour la mise en œuvre de la première étape pour les transports publics, l'année passée, c'était un crédit de Fr. 1'450'000.-- je crois, si mes souvenirs sont bons, qui est toujours en cours aujourd'hui, qui suscite aussi quelques questions sur les aménagements d'arrêt de bus. Mais, ce projet d'agglomération a déjà généré d'autres préavis qui ont été acceptés par ce Conseil. Voilà, je voulais apporter cette précision.

Maintenant, quant à la question que Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN pose en ce qui concerne le tronçon qui est à aménager, c'est vrai, il faut bien commencer quelque part. On commence par là, parce que ça nous semble être le secteur prioritaire. Ce n'est pas parce qu'on avait une dent contre M. DURUZ, et ce n'est pas parce qu'il n'est plus Conseiller communal que l'on ne s'occupe pas de lui ou du tronçon de rue qui l'inquiétait le plus. Mais, il faut bien commencer quelque part. Alors après, effectivement, ça prendra du temps, parce qu'il y a des études, parce qu'il y a quelques discussions à avoir avec certains propriétaires riverains. Mais, on est dans une continuité, on n'est pas là, aujourd'hui, avec un début de quelque chose. Cela fait quand même bientôt huit ans qu'on discute de ces projets-là, d'une manière ou d'une autre.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est donc toujours ouverte sur cette proposition. Si elle n'est plus demandée, nous allons passer au vote qui a été demandé nominal.

Donc, comme nous sommes de nouveau face à une demande de vote nominal et selon l'article 83, j'ai besoin de l'appui de 5 membres. Nous les avons, c'est bon.

Donc, comme tout à l'heure, je vais vous donner ce qu'il faut répondre, à l'appel de votre nom, ceux qui acceptent la proposition de référendum spontané votent OUI et ceux qui refusent cette demande de référendum spontané votent NON. Les « bien sûr » ne seront pas pris en considération.

Comme tout à l'heure, c'est les scrutateurs qui vont prendre note et je passe la parole à notre secrétaire Christine MORLEO pour l'appel.

Merci d'être vraiment silencieux parce que ce n'est pas évident de se concentrer et d'écouter, merci.

Vote nominal

| Noms | Prénoms | Partis | Prés. | OUI | NON | Abst. | a quitté la salle |
|-----------|----------|--------|-------|-----|-----|-------|-------------------|
| ANGELOZ | Guy | PLRY | | X | | | |
| ARMADA | François | PLRY | | X | | | |
| ARNABOLDI | Pierre | PS | | | X | | |

| | | | | | | | |
|----------------------|-------------|--------|---|---|---|---|--|
| BAECHLER | Serge | Verts | | | X | | |
| BALET | Stéphane | PS | | | X | | |
| BARAGAÑO | Martin | PS | A | | | | |
| BARTOLOTTA | Anna Rita | PLRY | | X | | | |
| BERNHARD | Maximilien | UDF | | | | X | |
| BETTEX | Joëlle | PLRY | | X | | | |
| BLUM | Pascal | PS | | | X | | |
| BOURGNON | Julien | PS | | | X | | |
| BRIAND | Aude | PLRY | | X | | | |
| BRUNNER | Fabienne | PS | | | X | | |
| BUCHS | Steves | PLRY | | X | | | |
| BURDET | Daniel | PS | | | X | | |
| CARP | Catherine | PLRY | | X | | | |
| CARVALHO DA SILVA | José | UDC | | X | | | |
| CHAPUIS | Jean-David | UDF | | | X | | |
| CHERBUIN | Pierre | Pvl | | X | | | |
| CHEVALLEY | Catherine | PLRY | | X | | | |
| COCHAND | Daniel | PLRY | | X | | | |
| DESSEMONTET | Pierre | PS | | | X | | |
| DETREY | Claire-Lise | PS | | | X | | |
| DEWARRAT | Anilda | PLRY | | X | | | |
| DIAZ | Louisa | Verts | | | X | | |
| DUVOISIN | Valérie | PS | E | | | | |
| FARIAS | Elisabeth | Verts | | | X | | |
| FIVAZ | Jacques | PS | | | X | | |
| FORESTIER | Didier | UDC | | X | | | |
| FRANZI | Raphaël | UDC | | | | X | |
| FREY TAILLARD | Martine | S&E LG | | | X | | |
| GABELLA | Laurent | PLRY | E | | | | |
| GABERELL | Thierry | PS | | | X | | |
| GAFNER | Pascal | UDC | | X | | | |
| GANDER | Anne | PS | | | X | | |
| GENTIZON | Eric | PLRY | | X | | | |
| GILLET | François | PLRY | | X | | | |
| GILLIARD | Laurent | PLRY | | X | | | |
| GILLIERON | Anne-Louise | PLRY | | X | | | |
| GILLIERON | Johann | PLRY | | X | | | |
| GIORGIATTI SUTTERLET | Silvia | PS | | | X | | |
| GIROUD | Christian | Verts | | | X | | |
| GRAND | Hélène | S&E LG | | | X | | |
| GRUET | Philippe | PLRY | | X | | | |
| GUIGNARD | Philippe | PLRY | | X | | | |
| GYGAX | Aline | PS | | | X | | |
| HALIMI | Bexhet | S&E LG | | | X | | |
| HOFMANN | Daniel | PLRY | | X | | | |
| HUMBERT | Mathias | S&E LG | | | X | | |
| HUNKELER | Pierre | Verts | | | X | | |
| INDULSI | Nunzio | PLRY | | X | | | |
| JAGGI WEPF | Valérie | PLRY | | | | | |

| | | | | | | | |
|--------------|-------------|--------|-----------|-----------|-----------|----------|----------|
| JAQUIER | Claude-Anne | PLRY | | | | X | |
| JENNI | Thomas | S&E LG | | | X | | |
| KERNEN | Olivier | PS | | | X | | |
| KLAUS | Jean-Louis | PS | | | X | | |
| LAYAZ-ROCHAT | Christiane | PS | | | X | | |
| LECHMANN | Madeleine | Verts | | | X | | |
| LEVAILLANT | Jacques | PLRY | | X | | | |
| MAIBACH | Olivier | PS | E | | | | |
| MARTIN | Jean-Yves | UDC | | X | | | |
| MELON | Marina | PS | | | X | | |
| MILLIOUD | Marceline | PS | | | X | | |
| MÜLLER | Joanne | PS | | | X | | |
| MÜLLER | Philipp | PS | | | X | | |
| MUTRUX | Etienne | Verts | | | X | | |
| NICODET | Marc | PLRY | | X | | | |
| OOSTERHOFF | Brian | PLRY | | X | | | |
| PAHUD | Céline | Verts | A | | | | |
| PAVID | Philippe | PLRY | | X | | | |
| PIDOUX | Thierry | PLRY | E | | | | |
| PILLONEL | Cédric | Verts | | | X | | |
| PITTET | Sylvain | Verts | | | X | | |
| REITER | Alfons | PS | | | X | | |
| RICHARD | Boris | PS | | | X | | |
| RICHARD | Quentin | Verts | | | X | | |
| RICHARD | Yves | PLRY | | X | | | |
| ROULET-GRIN | Pierrette | PLRY | | X | | | |
| SCHIRINZI | Nicola | UDC | | X | | | |
| SCHNEIDER | Maryse | UDF | | | | X | |
| SEGHROUCHNI | Younes | Verts | | | X | | |
| SPICHIGER | Fanny | Verts | | | X | | |
| SUBRAMANIAM | Gnanaseelan | S&E LG | | | X | | |
| SUTTERLET | Piero | PS | | | X | | |
| TANNER | Carmen | Verts | | | X | | |
| THONNEY | Harry | PLRY | | X | | | |
| TREYVAUD | Paul-Arthur | PLRY | | | | X | |
| VALCESCHINI | Giancarlo | PS | | | X | | |
| VENIZELOS | Vassilis | Verts | | | X | | |
| VIAL | Jean-Louis | Ind. | | | X | | |
| VIQUERAT | Dominique | PLRY | | X | | | |
| VUAGNIAUX | Thierry | PS | | | X | | |
| VUAGNIAUX | Yves | PS | | | X | | |
| WAGNIERE | Emilienne | UDC | | X | | | |
| WEILER | Christian | PLRY | | X | | | |
| WILLOMMET | Alain | Ind. | | | X | | |
| WILLOMMET | Loïc | Ind. | | | X | | |
| WIND | Bart | Pvl | | X | | | |
| WULLIAMOZ | Jérôme | UDF | | X | | | |
| WYSSBROD | Lukas | UDC | | X | | | |
| 100 | | | 94 | 38 | 50 | 5 | 0 |

Résultat du vote nominal**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Contre 50 NON et 38 OUI, 5 abstentions, vous avez refusé le référendum spontané.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à développer l'étape 1 de la requalification de la Traversée SO, entre Mujon et Roger-de-Guimps.
- Article 2 : Un crédit d'étude de Fr. 880'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée sur le compte no 9405 "Etape 1 Traversée Sud-Ouest". Elle sera reprise dans le crédit d'investissement si le projet est réalisé. Dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans au plus.

8. PRÉAVIS
N° PR11.25PR_BIS

CONCERNANT L'OCTROI DE DROITS DE SUPERFICIE DISTINCTS ET PERMANENTS SUR LES PARCELLES COMMUNALES SISES À JURIENS ET LA PRAZ, EN VUE DE L'IMPLANTATION ET DE L'EXPLOITATION D'UN PARC D'ÉOLIENNES.

📖 MONSIEUR JOHANN GILLIERON, RAPPORTEUR DE LA COMMISSION AD'HOC.

📖 MONSIEUR PASCAL BLUM, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR.

*Composition de la
commission ad'hoc*

Mmes et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Aline GYGAX, Jacques FIVAZ, Johann GILLIÉRON, Jean-Yves MARTIN, Etienne MUTRUX, Yves RICHARD et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission ad'hoc ainsi celui de la Commission des affaires immobilières, MM. Johann GILLIÉRON et Pascal BLUM ne donnent lecture que des conclusions de leur rapport.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Tout d'abord, une coquille s'est glissée dans la numérotation des articles, alors avant de passer à la lecture des rapports, je vous remercie de bien vouloir modifier la numérotation de ceux-ci de la manière suivante :

Le 2^{ème} article 3 devient l'article 4, l'article 4 devient l'article 5 et l'article 5 devient l'article 6.

*Discussion sur article 1***Mme la Conseillère Aline GYGAX :**

Le projet « éoliennes de Mollendruz » est écarté par le comité du pilotage cantonal à fin juin 2011. Une deuxième série de projets devait être approuvée fin octobre 2011. Est-ce qu'on a des nouvelles, est-ce que le projet « éoliennes de Mollendruz » a été accepté.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

À l'heure actuelle, le projet est toujours en examen. D'après les renseignements que j'ai pris, la décision ne tombera pas avant le printemps de l'année prochaine, malheureusement. Nous espérons que la décision serait prise à la fin de ce mois, donc à la fin de l'année. Malheureusement, cela n'est pas le cas.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

J'aurais quelques questions d'ordre un peu plus technique à poser. Il me manque à titre personnel dans le préavis, quelques précisions chiffrées quant à l'ampleur des installations éoliennes que l'on va mettre dans ce parking. À savoir, est-ce que l'on pourrait avoir des informations, autant que faire se peut évidemment, sur la taille prévue des installations prévues, sur la puissance nominale des turbines, et puis sur la production annuelle attendue de ce parc. Je vous remercie de vos renseignements.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Effectivement, certains renseignements ont été donnés en commission ; tous ne figurent pas dans les rapports qui ont été donnés. Mais certaines données sont des données que l'on peut communiquer et obtenir.

La puissance nominale est de 2 à 3 mégawatts par éolienne. La hauteur de construction totale est au maximum de 190 mètres. La hauteur du moyeu est au maximum 140 mètres. Le diamètre du rotor entre 80 et 120 mètres. Le nombre d'éoliennes, vous l'avez vu, est 12. La puissance totale du parc éolien, entre 24 et 36 mégawatts. La production totale par an, au moins 50 millions de kilowatts/heure. Le nombre de ménages alimentés, 18'500 ménages à 2'700 kilowattheures par an. Le temps de production, au moins 20 ans et la mise en exploitation, je ne pense pas que ce sera 2013 comme c'était projeté, probablement si tout va bien 2014.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1. La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur article 3
devenu 4*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur article 4
devenu 5*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 5 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur article 5
devenu 6*

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 6 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble
du préavis

Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR11.25 PR_bis est accepté à l'unanimité.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vous remercie d'avoir accepté le préavis relatif à l'octroi de droits de superficie distincts et permanents en vue de l'implantation et de l'exploitation d'un parc éolien. Vous venez de donner un signe fort aux autorités cantonales qui examinent actuellement les quarante-cinq projets qu'ils ont reçus.

Celui de la société d'Energie Naturelle Mollendruz SA, dans laquelle la Ville d'Yverdon-les-Bains est actionnaire, est le plus avancé. Sachez-le et faites-le savoir. C'est un projet de longue haleine, qui est mené d'une façon attentive et circonstanciée par Mme PLISKA, Directrice de la société, qui a fait une présentation détaillée, que beaucoup d'entre vous ont pu suivre en siégeant dans les deux commissions qui ont rapporté.

C'est un projet complexe, vous l'avez bien compris, qui a nécessité de multiples études : sur la faune, sur les chauves-souris, la flore, les forêts, les nuisances sonores et j'en passe. Des études et des négociations ont débouché sur l'octroi de toutes les autorisations fédérales, et c'est important de le garder en mémoire. Les autorisations ont été octroyées par MétéoSuisse, Armasuisse et l'OFAC Sky Guide. Et, je peux vous assurer que ça ce n'était pas des négociations gagnées d'avance, tant les conditions posées sont strictes et élevées.

La Municipalité de Juriens, La Praz et Mont-la-Ville, également actionnaires de la société ENM SA, ont d'ores et déjà validé le plan partiel d'affectation. Il ne manquait plus qu'Yverdon avec ce préavis. Il est évident, et ça c'est important aussi de le savoir, que les risques fonciers devaient être levés dans le cadre de la procédure d'affectation, avant l'enquête publique du PPA pour éviter de se retrouver dans une situation aberrante où le Conseil d'État valide le PPA, mais qu'ensuite il y ait un problème avec le propriétaire du sol.

Alors qu'on est en passe de sortir du nucléaire, toutes les formes d'énergies renouvelables doivent être examinées et tous les projets qui s'y rapportent doivent être soutenus, s'ils sont réalistes et sérieux, ce qui est le cas avec le futur parc éolien qui vous a été présenté et qui le sera encore du reste et comme vous l'avez parfaitement compris ce soir.

Nous aurons bien évidemment l'occasion d'en débattre encore dans le futur et dans l'intervalle, et bien, je vous remercie de votre soutien.

La Présidente remercie les deux commissions pour leur travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
entendu le rapport de la Commission des Affaires immobilières, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à octroyer deux droits de superficie distincts et permanents à la société ENM SA, sur la parcelle 5, sise à Juriens, pour une durée initiale de cinquante ans, pour l'implantation de deux éoliennes.

Article 2 : La Municipalité est autorisée à octroyer deux droits de superficie distincts et permanents à la société ENM SA, sur la parcelle 2, sise à La Praz, pour une durée initiale de cinquante ans, pour l'implantation de deux éoliennes.

Article 3 : La Municipalité est autorisée à octroyer deux droits de superficie distincts et permanents à la société ENM SA, pour l'implantation d'une cinquième éolienne. L'un sur la parcelle 2 de La Praz et l'autre sur la parcelle 5 de Juriens, pour une durée initiale de cinquante ans.

Article 4 : Le Conseil prend acte des conditions générales et spécifiques identiques pour la constitution des six droits de superficie, telles qu'indiquées dans le présent préavis.

Article 5 : La communication prévue à l'art. 142 de la loi sur les Communes est réservée.

Article 6 : Le Conseil prend acte des informations concernant la planification et l'état d'avancement du projet de construction du Parc éolien du Mollendruz.

**9. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.**

9.1

Un Postulat de Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS, pour le groupe des Verts et socialiste (Prévention ou répression ? Introduisons à Yverdon-les-Bains la conciliation extrajudiciaire pour les mineurs.)

Pour calmer les esprits, je vous propose un postulat, qui va j'espère mettre tout le monde d'accord, je propose d'introduire à Yverdon la conciliation extrajudiciaire.

Lorsque des mineurs portent atteinte au patrimoine, le lésé peut déposer une plainte qui suivra son cours administratif, souvent lent et sur lequel il a peu de prise.

Mais il aurait aussi la possibilité de recourir à la conciliation extrajudiciaire, une démarche différente qui a des qualités de prévention et d'éducation. Pour un premier délit, les partenaires sont réunis et le mineur est amené à constater les faits, prendre conscience de leur gravité et des conséquences. Il peut même être amené à proposer lui-même sa punition.

En lieu et place d'une plainte pénale, la conciliation extrajudiciaire permet d'établir un accord privé, signé entre le lésé, qui peut être la Commune ou un privé, l'auteur du dommage, donc le mineur et ses parents ou représentant légal, en vue d'obtenir une réparation en nature comme un travail d'intérêt public ou éventuellement une contribution financière.

La conciliation extrajudiciaire existe déjà dans 15 communes du canton, dont Morges et Nyon. Elle est appliquée pour les mineurs ayant commis un premier délit poursuivi sur plainte comme par exemple, les déprédations ou les insultes.

L'accord est signé par le mineur, son représentant légal et le lésé. Le double du contrat est envoyé à la Brigade des mineurs et mœurs de la Police de sûreté vaudoise à des fins de suivi administratif. Il n'y a aucun casier judiciaire.

Le lésé se réserve toutefois le droit de déposer plainte si le travail exigé dans le cadre de la conciliation extrajudiciaire n'a pas été accompli ou a été mal fait.

Si l'auteur du délit est inconnu, cela arrive souvent quand c'est des groupes, le lésé peut déposer plainte dans un premier temps, puis négocier le retrait de la plainte à condition que l'auteur la répare en nature.

La conciliation extrajudiciaire vise à mener une action de prévention et d'éducation rapide et directe auprès des mineurs qui ont commis des infractions ou des délits qui se poursuivent sur plainte des autorités. Les intérêts d'une telle mesure sont les suivants :

L'auteur est reconnu, et de ce fait responsabilisé de son acte

Sa punition est d'intérêt public, exemplaire, formative et si possible, en lien direct avec le délit

Et il a une possibilité de garder un casier judiciaire vierge, puisque c'est une mesure qu'on applique à un premier délit

Au vu de ce qui précède, la Municipalité est invitée à mettre en place dans les meilleurs délais un système de conciliation extrajudiciaire pour les délits commis par des mineurs sur la Commune d'Yverdon.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'art. 62 lettre A de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'art. 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Discussion ouverte sur la prise en considération de ce postulat

Mme la Conseillère Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :

Je vous invite à soutenir ce postulat qui va travailler dans le sens de la prévention. J'invite aussi la Municipalité, je crois que ma collègue a absolument tout dit sur ce qu'on devait dire sur ce postulat, mais j'invite la Municipalité à explorer aussi la piste de la médiation, parce que la médiation permet de faire participer le jeune complètement, ainsi que ses parents, à la prise de décision de la punition et donc d'en être garant et d'en être d'accord au départ. Je pense qu'en terme éducatif, c'est une bonne piste. Voilà, je vous remercie beaucoup.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Vous avez raison, Mme la Conseillère, ce projet, enfin cette conciliation extrajudiciaire est un excellent projet. Il porte le nom de Puero, et c'est effectivement un concept qui est mis en place dans plusieurs communes.

C'est un projet que j'avais d'ailleurs relevé lors des débats que l'on avait eus, lors des élections communales de ce printemps. Et il y a environ deux mois, j'ai demandé à la Direction de police d'étudier ce concept, donc vous voyez que l'on va exactement dans le même sens. C'est le sergent SCHWEIZER qui a pour mission de travailler ce concept. Et, ce projet sera présenté prochainement en Municipalité et évidemment sera suivi d'un débat au Conseil communal.

Donc, nous avons anticipé votre question, mais c'est volontiers que nous allons l'approfondir dans ce sens. Je vous remercie.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat. La parole n'est plus demandée, elle est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.2

Une Motion de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Un AggloY par - et pour les Yverdonnois et la région)

À l'heure actuelle, il est utile de rappeler qu'AggloY est constitué sous la forme d'une convention qui a été signée le 21 décembre 2007 entre Yverdon, Grandson, Valeyres-sous-Montagny, Pomy, Cheseaux-Noréaz, Treycovagnes, Montagny-près-Yverdon et Chamblon et

Gressy avant que l'on fusionne.

Cette convention prévoit un comité de pilotage, qui est composé des syndics concernés, de techniciens et de représentants de l'État, le tout secondé par un bureau et un groupe technique.

On constate donc que ne figure dans cette structure - hormis les syndics - aucun représentant de celles et ceux qui vivront au quotidien la concrétisation sur le terrain des différentes mesures que les conseils communaux ou généraux doivent - en principe - adopter.

La convention dit pourtant elle-même que et là, je la cite : « *l'agglomération est d'abord une réalité vécue par ses habitants, les entreprises et les usagers.* »

En tant qu'enfant d'Yverdon, depuis toujours, je souhaite - et je pense que c'est aussi votre cas - une ville ouverte, agréable à vivre, pour tous les yverdonnois.

Or, le climat, et on l'a encore constaté ce soir malheureusement, qui règne actuellement autour de la mise en œuvre des projets d'AggloY m'inquiète personnellement au plus haut point. J'ai déjà eu malheureusement aussi l'occasion de le dire devant notre conseil.

Ici, ce sont des habitants qui s'opposent, malheureusement par la voie judiciaire parce qu'ils y sont contraints, aux mesures de circulation dans le fameux quartier Saint-Georges – Cheminet – Rue de Montagny, essentiellement pour des raisons de sécurité, la commission des pétitions a eu l'occasion de les entendre, mais également en raison des nuisances qui sont devenues insupportables pour eux.

Là, ce sont des habitants de la Rue du Midi qui commencent, et oui, il faut aussi les écouter, à craindre les mesures éventuelles d'expropriation qui sont nommément dites dans le préavis que l'on vient d'étudier au début du Conseil.

Et puis là-bas, un peu plus loin, ce sont des entreprises, auxquelles plus de mille emplois sont rattachés, qui sont inquiètes et qui constatent que la situation est devenue intenable à Yverdon-les-Bains, nécessite que l'on cherche spontanément, et elles le font, des informations sur la réanimation du projet de cette fameuse route de contournement.

C'est là, malheureusement, la réalité, je parlais donc d'Y-Parc pour ce secteur auquel mille emplois et plus sont rattachés. C'est là, malheureusement, la réalité qui est vécue par ses habitants, les entreprises et les usagers.

Je crains qu'il ne s'agisse pas seulement d'un problème de déficit de communication.

À mon avis, le problème fondamental réside dans le fait que les concepts qui sont imaginés pour AggloY ne tiennent pas compte « en amont » de l'avis de la population. Certains des membres de notre assemblée n'étaient d'ailleurs pas au courant du mécontentement général manifesté par les habitants du quartier dont je viens de parler et l'ont découvert dans les séances des différentes commissions.

Le tableau que je viens de décrire me fait dire qu'il est aujourd'hui absolument urgent d'incorporer des représentants de la population dans la structure d'AggloY et rapidement.

C'est précisément ce que prévoit la loi sur les communes à ses articles 128 et suivants et 121a et suivants, sous la forme de la constitution formelle d'une agglomération, constitution formelle qui je le rappelle n'existe pas puisque l'agglomération est régie par une simple convention, certes avec certains organes.

Les organes de l'agglomération au sens formel de la loi sur les communes – je lis ici la loi sur les communes en synthétique – sont les suivants :

Tout d'abord, un organe délibérant appelé le conseil d'agglomération, qui est constitué de délégués des communes, sont donc les représentants dont je parlais précédemment, et qui est

nommé par le Conseil communal ou le Conseil général selon les communes.

Deuxième organe, il s'agit d'un organe exécutif qui est le comité d'agglomération qui est nommé par l'organe délibérant.

Et puis troisièmement enfin, une commission de gestion qui s'assure comme toute commission de gestion que les deniers qui sont attribués à l'agglomération sont bien utilisés.

Ma motion qui est donc à renvoyer à la Municipalité, est dès lors la suivante :

« Pour assurer une cohérence entre les projets d'AggloY et leur acceptation par la population, j'insiste, respectivement leur adoption par le Conseil communal, je prie la Municipalité d'Yverdon-les-Bains de constituer AggloY sous la forme d'une agglomération au sens des articles 128 et suivants de la loi vaudoise sur les communes, et ce dans un délai de sept mois au maximum. »

Pourquoi sept mois, parce que je pense qu'il est préférable qu'au début de l'été prochain tout ceci soit sous toit pour que le train puisse continuer au rythme que l'on connaît, mais mieux.

Je vous prie donc, chers Collègues, de réserver un bon accueil à cette motion, dont je vois pour finir les avantages suivants :

Tout d'abord, aplanir les tensions existantes et évidentes dans certains quartiers et permettre aux discussions - suivies d'accords – j'insiste là-dessus, des discussions suivies d'accords, de se dérouler sereinement et non pas, comme on le voit actuellement, sur le terrain judiciaire.

Et résoudre enfin rapidement les points d'achoppement actuels les plus lourds et qui crispent. Parce que oui, il y a des solutions qui peuvent être trouvées et des solutions qui pourraient être trouvées relativement rapidement.

Et puis enfin, et surtout, remettre AggloY sur de bons rails, sans que les tiraillements ne l'empêchent d'aller de l'avant. Ces rails doivent lui permettre de vivre un avenir radieux que personnellement, je lui souhaite ardemment.

Merci pour votre attention.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'art. 62 lettre B de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de cette motion.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

L'histoire est quand même drôle quelques fois, je me rappelle dans cette salle, j'avais déposé une motion, aussi une motion, sur un eco quartier, qui avait pour but de favoriser la construction d'habitations durables et aussi de favoriser une démarche participative.

Alors voilà, j'ai entendu ce soir que vous êtes une personne de dialogue, et donc du coup, je suis certaine que ce n'était pas cet aspect-là qui vous avait contraint à refuser cette motion-là.

Par contre, de mon côté, c'est cet aspect contraignant de la motion qui me gêne un petit peu. Je ne suis pas sûre que cette forme de gouvernance soit la plus adéquate pour le projet d'agglomération. Je partirais plutôt, je serais plutôt intéressée par une procédure de consultation, par quartier, mais aussi par thématique, en rassemblant des associations qui traitent de mobilité, qui traitent de mobilité aussi de personnes âgées et d'autres thématiques encore.

C'est donc, M. le Conseiller GILLIÉRON, avec un certain vécu, que je vous propose de

Discussion ouverte sur la prise en considération de cette motion

transformer votre motion en postulat, pour aller vers des études un peu plus approfondies, et aussi ce soir, de sortir de ces débats un petit peu tendus et aller vers un débat un peu plus serein. Voilà, merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc face à une demande de changement de motion en postulat.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Alors, certes je vous ai dit que je n'étais pas le plus obtu des personnes sur terre, mais je constate quand même, que la loi sur les communes, elle prévoit justement cette forme pour l'agglomération, forme qui n'a pas été utilisée jusqu'à présent.

Et je crois réellement, en l'occurrence, c'est le travail en amont, sous l'égide des représentants qui seraient nommés dans l'organe délibérant, donc le conseil d'agglomération, qui pourrait, disons, défricher le terrain et éviter que les projets d'AggloY, qui font l'objet d'études, une fois qu'ils arrivent « sur le terrain » ne fassent l'objet de trop d'oppositions.

Donc, c'est un travail en amont que je préfère personnellement privilégier, mais sous une entité qui soit alors tout à fait officielle et non pas des simples sondages de population. Parce que ces sondages-là, et j'en ai fait l'expérience dans le quartier dont j'ai parlé avant, ces sondages-là n'apportent pas satisfaction visiblement. Quelqu'un peut-être dans la salle me contredira, mais je peux vous assurer que ça ne marche pas bien.

Et je crois que d'entourer cette concertation-là, sous le voile de quelque chose de plus organisé, donnerait une plus grande légitimité justement au travail en amont pour qu'il n'ait pas au final de blocage.

Donc, je préfère maintenir la proposition que je vous fais aujourd'hui, sous la forme d'une motion, parce que c'est son caractère officiel qui me paraît intéressant.

M. le Conseiller Maximilien Bernhard :

Nous l'avons vu tout à l'heure, certains projets d'AggloY sont parfois très controversés, parfois pas. C'était en tout cas de la controverse ce soir.

Moi, j'adhère pleinement à cette démarche participative qui a été déjà proposée à une première reprise. Et puis, j'ai le sentiment finalement qu'une telle démarche donnerait l'impression qu'AggloY n'est plus au fond, une sorte de chasse gardée de la Municipalité actuelle, mais amènerait peut-être, et peut-être même probablement au fond, les farouches opposants à AggloY, ou tout du moins à certains de ces projets, à adhérer à ces projets.

Et puis, je pense que c'est dans le cadre d'une démarche citoyenne telle que la nôtre. C'est toujours à mon sens, une bonne idée, et c'est judicieux d'intégrer ce que j'appellerai la société civile dans un projet d'ampleur d'AggloY.

Pour moi l'idée est pertinente et je vous invite à soutenir cette proposition sous forme de motion comme l'a proposée notre collègue GILLIÉRON.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je suis personnellement ennuyé parce qu'effectivement, comme je l'ai dit tout à l'heure dans le débat, je trouve aussi qu'il y a un problème, un déficit démocratique dans la gouvernance et dans la gestion de ces projets d'agglomération.

Mais je pense qu'il est juste effectivement, de se poser certaines questions et d'associer la population à ces discussions et aux différentes décisions qui sont liées à notamment la mobilité. Donc je partage clairement cette nécessité d'associer la population.

Mais par contre, j'ai un petit problème pour trois raisons sur la motion telle qu'elle est présentée et la forme de la motion. C'est pour ça qu'effectivement, je soutiendrai volontiers un postulat, voir une motion un peu remaniée, mais en l'état, j'ai un peu de peine à soutenir cette motion, telle quelle.

Alors le premier point, c'est le fait qu'il y a une loi sur les agglomérations qui est en discussion, réflexion, au sein du Canton, suite au dépôt d'un postulat au sein de Grand Conseil. Et cela fait maintenant trois ans et demi je crois, effectivement, que cette loi sur les agglomérations est en gestation au sein du Conseil d'État.

Mais je crois que les choses évoluent, effectivement, donc nous devrions avoir, à l'instar du Canton de Fribourg, une législation, finalement, qui nous donne différentes pistes et différentes solutions un peu mieux adaptées que la loi sur les communes et l'article que vous avez cité, pour permettre, finalement, à ces agglomérations de fonctionner, ça c'est le premier point.

Ensuite, deuxième point, si on lit l'article 128 que vous avez cité, il va s'agir de convaincre les autres communes aussi, parce qu'on parle bien des conseils communaux. Donc si on veut, finalement, un conseil d'agglomération, il va falloir inciter ou alors obliger, mais je ne sais pas comment vous voyez les choses, M. GILLIÉRON, mais il va falloir convaincre les autres communes de faire la même chose. Donc il va falloir convaincre les autres communes, partenaires du projet d'agglomération, de nommer, finalement, des conseils par le biais de leur conseils communaux.

Et puis ensuite, c'est ce délai de sept mois. Encore une fois, il y a collision avec ces réflexions et cette loi au niveau cantonal. Et je ne suis pas persuadé qu'à partir de cet article de la loi sur les communes, on arrive à avoir la structure la plus adaptée.

Donc, sur le fond, cent pour cent d'accord avec vous, mais sur la forme encore une fois, je vous invite à revenir sur la proposition formulée par ma collègue Carmen, à transformer votre motion en postulat.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

J'ai bien entendu aussi M. GILLIÉRON, on l'a entendu aussi à d'autres moments ce soir, dire qu'il fallait plus de participation de la population, qu'il fallait pouvoir discuter avec la population ou qu'elle puisse elle intervenir aussi, que ce ne soit pas seulement des séances d'information.

Là en fait, il nous propose un nouvel outil de gouvernance du projet agglomération, si j'ai bien compris. Donc c'est une espèce de couche intercommunale qui se rajouterait avec des organes, conseils, etc. Et, si on veut faire participer la population pour qu'elle puisse s'exprimer, on peut utiliser d'autres outils qui ont fait référence dans d'autres projets, notamment pour des sélections de sites. C'est des outils participatifs avec des groupes de travail, donc ce n'est pas simplement des sondages, M. GILLIÉRON, c'est vraiment des séances qu'on organise avec la population, où elle peut venir dans différents groupes de travail, donner son avis. Après, avec différents groupes d'intérêt évidemment, on peut avoir des groupes qui représentent plutôt les autorités, d'autres, plutôt les entreprises et en troisième, plutôt des habitants de quartiers, peut-être des transports publics, etc. qui peuvent donner leur avis.

Et puis, on les met aussi face aux contraintes de ces différents projets. Et puis, cela permet aussi qu'ils se rendent compte qu'il y a des projets, des choses que l'on ne peut pas faire, des remarques qu'ils font, que l'on ne peut peut-être pas prendre en compte. Et puis, c'est eux qui, finalement, choisissent à la fin, le tableau de mesures qui vont être prises au final. Et puis qu'ils les proposent finalement au comité de pilotage, qu'on a.

Je pense que le comité de pilotage aujourd'hui d'AggloY peut tout à fait organiser ce genre

d'outils participatifs. Et puis, je proposerai, effectivement, que si on transforme votre motion en postulat, on laisse un peu plus de marge de manœuvre à la Municipalité, pour aller discuter au sein du comité de pilotage et essayer de mettre en place ce genre d'outils participatifs.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Moi, j'ai quand même un petit problème par rapport à une structure intermédiaire, ou alors qui remplacerait notre bon Conseil communal de temps en temps. On a vécu quand même quelque chose d'assez similaire, quand bien même on ne va pas, comparaison n'est pas raison, mais avec la structure du SDIS, où les communes rurales reprochent à Yverdon de vouloir une majorité.

Moi, j'ai un peu de peine, dans le mécanisme qu'on va mettre en place, d'imaginer que les petites communes accepteraient une forte proportion de représentants d'Yverdon, qui jugeraient de leurs propres dossiers dans leur communes, avec une majorité quasi écrasante, proportionnellement parlant, dans un tel comité, dans une telle structure, ou alors, on accepterait, à contrario, de laisser une majorité à ces petites communes, qui décideraient des projets d'Yverdon-les-Bains dans une telle structure. Moi, c'est ce rapport qui m'inquiète.

Et les expériences faites jusqu'ici, dans ces rapports de force, communes de l'agglomération pour certaines, on ne va pas les citer, mais on les connaît tous. Et puis, Yverdon-les-Bains, ça n'a jamais été quelque chose de très facile à gérer. Et moi, je crains qu'on aille au devant de problèmes encore plus épineux que ceux que l'on traite ici. Et, je rejoins en cela, les propos du Conseiller Pascal BLUM. Il existe d'autres possibilités de faire participer la population. Et, je crois qu'elles sont à disposition et, effectivement, un postulat me semble nettement mieux approprié compte tenu des ces circonstances.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Daniel COCHAND :

Deux des interventions qui sont faites suite à la présentation de la motion, touchent l'aspect participatif. C'est Mme TANNER d'abord, et M. KERNEN, qui sont intervenus sur ce point-là. Moi, ce qu'il m'intéresse dans la présentation qu'a fait M. GILLIÉRON, c'est le troisième point, où il proposait la création d'une commission de gestion.

Depuis quelques mois, où je commence à m'intéresser à ce problème d'AggloY, j'ai été placé devant un certain nombre de réalisations, qui se sont faites à Yverdon. Et quand j'ai essayé de comprendre où avait été prise la décision, très souvent, je suis retombé sur AggloY et en définitive sur le comité de pilotage, qui a pu prendre, en toute liberté, des décisions, puisque la structure actuelle le lui permettait.

Mais à l'heure actuelle, beaucoup de ces mesures, et j'en prends une simple, c'est la chicane qui vient d'être installée, En fait, ce n'est pas une chicane, ce sont deux arrêts de bus, qui se trouvent devant le Centre des Anthroposophes, donc le Centre St-Georges. Deux arrêts de bus qui font que, même deux bus, ne peuvent pas se croiser à l'heure actuelle là-bas devant. Et, quand je me suis demandé comment ce projet avait pu advenir, et bien j'ai cru comprendre que c'était un projet qui était dans le cadre général d'AggloY, mais que ce projet n'avait nullement besoin d'être mis à l'enquête parce que la chose était ainsi. Et, il y a un certain nombre de choses qui nous échappent à nous habitants d'Yverdon, parce que ces choses-là sont décidées en dehors d'Yverdon, dans le comité de pilotage d'AggloY.

Tout à l'heure, certains d'entre vous s'inquiétaient qu'éventuellement, les représentants des communes avoisinantes ne viennent décider quelque chose pour les gens d'Yverdon. En fait, j'ai l'impression des choses que j'entends, que les représentants des communes avoisinantes participent à AggloY. Ils sont concernés par un certain nombre de choses, les transports publics par exemple, par des aménagements qui leurs sont propres, mais pour le reste, pour ce qui se passe à Yverdon, ils considèrent que les yverdonnois sont bien capables de trouver des

solutions à leurs problèmes. Je ne crois pas que ce sont eux qui pèsent dans les décisions. Ils entérinent vraisemblablement des décisions de notre comité de pilotage. Et, nous avons voté, enfin, je n'étais pas encore là, mais je veux bien assumer les conséquences, il a été voté des crédits, dont AggloY peut se servir pour réaliser un certain nombre de choses. Et moi, comme conseiller communal aujourd'hui, je suis interpellé par les gens qui me disent, mais enfin, comment est-ce que l'on peut arriver à faire de telles âneries. Et, je dois leur dire, qu'effectivement, ces âneries ont été possibles parce que nous n'avons pas de regard là-dessus.

D'où, la proposition qui me plairait, c'est qu'il y ait, effectivement, une commission de gestion, qui voie la manière dont l'argent utilisé par le comité de pilotage à l'heure actuelle, et que nous l'avons généreusement accordé, est bien utilisé ou pas. Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

Je suis tout à fait pour le débat démocratique, je trouve que c'est quelque chose de très sain. Je vois par contre un problème à ce que vient d'évoquer M. COCHAND, à savoir que, tout d'abord, les craintes qu'il a, il devra les garder je pense, puisque ce Conseil n'a jamais été ou n'a jamais eu à se prononcer sur le positionnement des abris bus, ni le positionnement des places de parc payantes, ni sur toutes sortes d'aménagement, puisque je crois savoir que c'est rarement en tout cas le Conseil qui se prononce sur ce genre d'objets.

Donc, malheureusement, je crains que sa proposition n'obtienne pas la satisfaction qu'il attend de cet organe institué, puisque, finalement, ce serait une sorte de Conseil communal élargi à huit ou neuf communes, huit communes, je crois. Je ne pense que ce soit dans ce lieu-là que soit décidé l'endroit où sont placés les arrêts de bus d'Yverdon-les-Bains. Donc, je ne pense pas que cela apporte vraiment la réponse à la question qui a été posée.

Par ailleurs, c'est vrai que, je crois que c'était Mme Pierrette ROULET-GRIN, qui disait tout à l'heure, que l'agglomération d'Yverdon, c'était 30'000 habitants, dont 26'000 sont à Yverdon. Donc effectivement, une association qui s'apparente finalement à une association intercommunale, qui aurait 30'000 personnes à représenter, dont 25'000 ou 26'000 sont sur Yverdon, on imagine bien qu'il y aura une difficulté à répartir les sièges de cette assemblée entre les différents partenaires, puisque les uns et les autres voudront bien sûr y participer et être représentés en nombre, pour éviter justement, que leur soit dicté un certain nombre de règles, auxquelles ils n'adhéreraient pas.

Ils joueraient finalement le rôle que joue notre propre organe, c'est-à-dire le Conseil communal à Yverdon. L'avantage, c'est qu'on habite tous Yverdon, on est tous donc représentants des quartiers dans lesquels on vit. Donc, je ne vois pas l'intérêt qu'il y aurait à constituer une assemblée supra-communale.

Par contre, je serais très favorable à ce que nous soyons beaucoup plus impliqués dans la présentation des options. Alors, je souligne avec intérêt que tout récemment a eu lieu une présentation d'AggloY au Conseil communal. Je pense que c'est le genre d'opération qu'il faudrait vraiment construire et bâtir le plus souvent possible, de façon à renseigner, non seulement d'ailleurs, les Conseillers, mais également la population yverdonnoise.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Force est de constater qu'une partie de ce Conseil déclare vouloir plus de démocratie, mais chaque fois que l'occasion est donnée d'intégrer la population yverdonnoise à destination de sa ville, on se cache derrière des arguments procéduriers pour le refuser, je le constate simplement, merci.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

Des experts universitaires se sont posés beaucoup de questions et ont fait une théorie, ont proposé un cadre de gouvernance au lancement des projets d'agglomération en 2002 je crois, 2001, 2002.

Ces experts maintenant sont en train de revenir en arrière. On voit justement qu'il y a une certaine discordance qui est en train de se créer dans le monde universitaire à ce niveau-là. Et du coup, on est en train de rediscuter sur des projets de gouvernance sur mesure, qui sont adaptés en fonction du site, de l'agglomération même.

Il y a le cas fribourgeois que je ne connais pas l'entière de sa substance, qui est différent de ce que vous proposez, M. GILLIÉRON, mais qui fonctionne très bien. Du coup, je trouverais extrêmement dommage que parce qu'en Suisse, nous sommes en train d'expérimenter cette forme de gouvernance alternative, quoi qu'il en est.

Je crois qu'il faut qu'on aille voir un petit peu plus loin, ce qui se fait dans les autres communes limitrophes, etc. Et du coup, je vous supplie, M. GILLIÉRON, ce sujet est extrêmement important. Je trouverais dommage qu'on loupe le coche simplement parce que ce soir il y a moins de gauche, de droite, etc. et que le décompte fait quarante-trois – quarante-deux. Vraiment, je vous supplie de transformer cette motion en postulat, ce sujet est extrêmement important, merci.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de cette motion.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

J'ai entendu tous les arguments qui ont été dits ce soir pour juger la motion que je vous présente.

Je ne crois pas qu'il faut avoir peur, que des Conseils communaux nomment un conseil d'agglomération. Le jour où on a peur de telle ou telle domination, on n'avance plus. Au contraire, je crois que cette structure-là officielle qui serait mise en place, elle permettra certainement de repartir sur de bonnes bases par rapport à AggloY et par, encore une fois, j'insiste là-dessus, une acceptation en amont par la population qui sera largement facilitée.

Ce qui pose problème, ce n'est pas les consultations en elles-mêmes, c'est leur non-caractère officiel. Et je crois que, réellement, des représentants qui seraient dotés de ce caractère justement officiel et qui discuteraient avec la population et qui relaieraient leur préoccupation dans ce conseil délibérant. Je crois que c'est ça le caractère, enfin ce qui est intéressant dans ce projet-là, c'est le caractère officiel des délégués qu'il n'y a pas à l'heure actuelle.

Je ne crois pas qu'il faut avoir peur de cette structure. Et puis alors évidemment, les autres communes devront se prononcer, on ne sait pas comment elles se prononceront, bien sûr, mais cela sera je pense, alors au contraire, l'occasion de jauger leur intérêt et j'espère qu'il est là, au projet AggloY, en l'occurrence, pour raffermir encore plus, ce qui a été mis en place depuis maintenant trois ans, sans le freiner, parce que encore une fois le but n'est pas de freiner, mais d'améliorer justement la marche en avant d'AggloY.

Ceci dit ce soir, je souhaite réunir autour de cette proposition le nombre de voix le plus important possible. Je dois dire que j'en ai un peu ma claque, si vous me permettez l'expression, que l'on vote à un certain nombre de sujets ce soir, où chaque fois, il n'y a pas un consensus qui arrive à être trouvé. La politique c'est aussi faire des consensus. Et oui, et ce n'est pas seulement le nombre d'absents qui dicte le résultat final. Donc, j'insiste sur la structure elle-même qui, selon ce que je vous propose, doit bel et bien être une agglomération, au sens de la loi sur les communes, puisque la loi sur les communes la prévoit.

Mais, j'admets alors, j'accepte de transformer ma motion en postulat, si l'adhésion de la grande

majorité de notre Conseil me suit.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc désormais en présence d'un postulat. La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération cette fois du postulat.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

J'ai entendu avec intérêt le débat qui s'est fait, et je prends mes aises parce que cela va être quand même quelques minutes d'explication. Et je dois malheureusement vous dire que je ne pourrai pas entrer en matière. Je le dis en mon nom parce que nous avons reçu la motion en fin d'après-midi aujourd'hui et que nous n'en évidemment pas discuté en Municipalité. Cependant, votre motion pose une série de problèmes sur lesquels je reviendrai dans quelques instants.

J'aimerais tout d'abord juste expliquer comment fonctionne l'AggloY parce que je crois qu'il y a certaines choses qui on été dites ce soir qui ne sont pas tout à fait exactes, et notamment certains propos tenus par M. COCHAND.

Le comité de pilotage de l'agglomération qui est formé de représentants des communes, que ce soit des syndics, des municipaux, est un organe consultatif. Ce n'est pas un organe décisionnel. C'est la première chose qu'il faut savoir, c'est dans la convention, à laquelle tout le monde peut accéder, c'est spécifié. Donc, nous donnons des préavis sur un certain nombre de projets qui sont développés dans les communes, sur les grands projets de développement, sur les grands projets de constructions, etc.

Les communes, chaque commune reste maîtresse des projets qu'elle développe sur son territoire, c'est ce que vous avez fait ce soir, puisque c'est un projet qui est lié à l'AggloY. Vous avez débattu, décidé, d'un projet AggloY. Le comité de pilotage n'a rien à dire sur ces projets. Il a validé les résultats des études, il a défini le concept général. Mais après, c'est à chacune des communes de décider si et quand, si enfin, elles sont liées par une convention, mais en tout cas quand, et comment elles veulent mettre en œuvre les mesures.

On mélange un peu tout aussi au niveau des projets. Il y a des projets qui sont spécifiquement liés à l'AggloY, c'est notamment par exemple le préavis sur les transports publics, je reviens là-dessus, qui était vraiment une volonté ferme de la part de l'agglomération de développer le transport public, parce que c'est une des priorités du projet d'agglomération yverdonnoise.

Mais, il ne va pas jusque dans le détail des aménagements routiers, et notamment des arrêts de bus ou des abris bus. En cela, la Municipalité, les Municipalités, ont toute compétence pour aménager l'espace routier, sous réserve des délégations de compétence qu'elles peuvent obtenir ou non de la part du Canton, cela dépend de la taille des communes. À Yverdon, nous avons une délégation de compétence, c'est de la compétence de la Municipalité de décider si elle met en œuvre ces mesures et de quelle manière. Donc, il faut être clair, sur le rôle respectif de chacun. Aujourd'hui, la Municipalité, le Conseil communal cas échéant, sont souverains pour décider des projets que nous réalisons sur le territoire communal yverdonnois et le comité de pilotage ne va pas mettre son nez là-dedans. C'est un organe consultatif dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prévue dans le projet d'agglomération.

Je reviens maintenant à la proposition de motion. Vous faites référence, M. le Conseiller, à la loi sur les communes qui prévoit la possibilité de créer une agglomération. Cela fait partie des quatre possibilités que nous avons, d'association intercommunale, ou d'entente, etc.

Il se trouve que dans le projet d'agglomération, dans les projets d'agglomération, il n'y a pas que les communes, mais il y a toujours un partenaire incontournable, qui est aussi un partenaire financier parce qu'il finance le bureau d'agglomération, c'est l'État.

L'État est l'interlocuteur unique des agglomérations, et c'est vrai dans tous les cantons, des agglomérations auprès de la Confédération. C'est un acteur incontournable. Alors, on peut

Discussion ouverte sur la prise en considération de ce postulat

discuter maintenant de savoir s'il ne devrait pas financer plus que ce qu'il fait aujourd'hui, cela j'en suis convaincu. Mais toujours est-il que c'est par lui que passent nos projets d'agglomération. Et c'est un membre de droit des comités de pilotage.

Donc la solution émanant de la loi sur les communes, quelle qu'elle soit n'est pas praticable. Et, ça fait longtemps qu'on réfléchit à cette question de gouvernance, nous avons eu des séances avec différents services du Canton, notamment le SECRI, pour voir comment gérer mieux les agglomérations. Nous n'avons pas trouvé, en l'état, de solution telle que celle que vous proposez. La seule, elle a été évoquée par M. VENIZELLOS, la seule est celle de la mise sous toit d'une loi sur les agglomérations à l'image de ce que Fribourg a fait, pour donner à ces instances de pilotage, une valeur, une personnalité juridique. Mais ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Et aujourd'hui, nous sommes contraints de continuer comme cela, à fonctionner comme cela. Je ne dis pas qu'il ne faut pas chercher des solutions, parce que nous en recherchons et les idées sont les bienvenues en la matière. Mais sous la forme que vous proposez, celle d'une motion, qui fait une proposition d'utiliser un des moyens offerts par la loi sur les communes, ce n'est pas possible. Même un postulat dans ce contexte-là n'est pas possible. Enfin, je ne saurais pas très bien qu'en faire, parce que ce n'est pas cette disposition-là qui peut être appliquée, c'est une autre, mais on ne sait pas encore laquelle. Cela pourrait être une association simple selon le code civil, cela non plus cela n'a pas été une solution retenue.

Donc aujourd'hui, c'est un peu la bouteille à encre, donc si postulat il devait y avoir, selon moi, cela ne peut être qu'un postulat générique qui dit « étudions cette question-là ». Et, nous le faisons volontiers, parce que les problèmes, les questions que vous évoquez ce soir sont évidemment des problématiques que l'on discute beaucoup de savoir comment on associe. Mais ne serait-ce que les collègues Municipaux dans toutes les communes, déjà là on a un problème, parce que c'est tellement complexe, cela va tellement vite, qu'on n'a pas le temps d'informer correctement et de manière approfondie toutes les Municipalités, c'est surtout vrai dans les petits villages.

Comment associer la population à ces processus qui sont complexes. Cela aussi, c'est une difficulté. Bien sûr que l'on peut prendre, faire des mesures participatives, des projets participatifs, cela consomme beaucoup, beaucoup de ressources, d'énergie, de temps. On l'a fait, on l'a fait à certaines reprises, mais c'est difficile. Et, vous critiquez assez le fait que l'on n'informe même pas suffisamment la population et que vous n'êtes même pas suffisamment informés.

Donc on a effectivement des méthodes, des chemins à trouver pour mieux associer la population et les décideurs dans toutes les communes, c'est vrai. Mais évidemment principalement à Yverdon, puisque c'est là que l'on trouve le plus grand nombre de projets et les plus importants pour l'ensemble de l'AggloY.

Donc ce soir, M. le Conseiller, je ne peux malheureusement pas aller dans votre sens, pas parce que je ne le veux pas, parce que je trouve que c'est une mauvaise idée, mais simplement parce que l'outil que vous préconisez n'est pas praticable. Nous n'obtiendrons jamais du Canton l'aval pour créer une agglomération au sens de la loi sur les communes dans laquelle l'État, qui n'est pas une commune, ne peut pas être partie prenante, ce n'est pas possible.

M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :

Merci M. le Syndic pour cette explication technique, je crois que c'est précisément la raison pour laquelle je souhaite que cette motion soit transformée en postulat, pour que les possibilités de créer cette agglomération, avec pourquoi pas un statut d'auditeur du représentant de l'État, soit étudiées.

Alors, actuellement on est sur une base de convention tout à fait volontaire ou effectivement on peut décider ce que l'on veut. Je crois que cela vaut la peine de creuser la question d'une

agglomération par le biais d'un postulat que je souhaite voir adopter ce soir par le Conseil communal.

Je répète, ce qui manque dans la concrétisation des projets AggloY par rapport aux mesures sur le terrain, c'est le lien qu'il n'y a pas avec la population et ce lien-là, il faut qu'il soit officiel et pas par le biais de simples entrevues qui sont organisées avec quelques personnes qui ont des remarques à faire. Donc, c'est vraiment le caractère officiel qui me paraît très très intéressant pour cette mise en place de la structure. Donc, je souhaite que ce postulat soit adopté par le Conseil, mais je m'en remets à vous évidemment.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je ne veux pas me battre là-contre, je vous ai donné des arguments, je sais que cette voie-là n'est pas praticable, si vous souhaitez adopter ce soir un postulat et que vous trouvez une large majorité, pourquoi pas, cela nous fera du bien.

J'aimerais juste souligner que ce n'est pas de cette manière-là qu'on peut associer la population. C'est un conseil intercommunal. Vous pouvez prendre une association de communes, c'est la même chose, c'est un conseil intercommunal, fait de délégués probablement des Conseils communaux ou généraux des communes. Et ce n'est pas comme ça que l'on associe la population. Il ne faut pas donner de faux espoirs aux gens. Il y a d'autres méthodes et d'autres chemins à parcourir pour améliorer la collaboration, l'information, la participation des gens.

Mais ne donnez pas de faux espoirs à la population, parce que via ce système-là, on ne va pas y arriver. Mais à part cela, votez en votre âme et conscience, on traitera l'affaire au mieux.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Nous sommes donc, comme je le rappelle, en présence d'un postulat. La discussion est toujours ouverte sur ce postulat.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je serai très très rapide. J'ai bien entendu les arguments de la Municipalité à travers notre Syndic. Toutefois, je soutiendrai le postulat, parce qu'il me semble que c'est important de réfléchir à cette question d'information à la population et puis ensuite on entendra la réponse de la Municipalité qui répondra à ce postulat, voilà.

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Elle n'est plus demandée, elle est close. Nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :

Proposition de levée de séance

Avant de passer à la suite, je pense que tout le monde a vu l'heure, vu que ça grenouille dans la salle. Il est 23h48. Nous allons commencer une motion, donc je vais demander à l'assemblée, si elle désire poursuivre ou interrompre cette séance. Cela ne sert à rien que l'on commence une motion et que tout s'arrête en cours de débat. Donc, il reste douze minutes, je ne sais pas s'il y en a qui sont opposés à cette manière de faire. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette manière de faire ?

Alors, je soumetts en vote, soit nous arrêtons la séance du Conseil actuellement et reprendrons,

je rappelle qu'il y a une séance la semaine prochaine, les points non traités ce soir en début de séance la semaine prochaine.

Vote

La proposition de lever la séance et de continuer la semaine prochaine est acceptée à une évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture**Mme la Présidente Valérie JAGGI WEPF :**

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance, enfin moyennement, elle n'est pas vraiment terminée puisque les points seront reportés donc en début de séance, ils ne sont pas sur votre ordre du jour, ils seront au début de la séance de la semaine prochaine.

Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs, pour autant qu'il y en ait encore, de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 8 décembre 2011 à 20h00 à la salle des Débats cette fois.

Il est 23h50, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Valérie JAGGI WEPF

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 2011

| | Page |
|--|---------|
| 1. Appel..... | - 112 - |
| 2. Approbation du PV du 3 novembre 2011..... | - 112 - |
| 3. Démission..... | - 113 - |
| 4. Assermentation..... | - 114 - |
| 5. Communications de la Présidente..... | - 114 - |
| 6. Communications de la Municipalité..... | - 115 - |
| 7. Préavis no PR11.19PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 880'000.-- pour développer l'étape 1 de la requalification de la Traversée Sud-Ouest entre Mujon et Roger-de-Guimps (rues du Cheminet, du Curtil-Maillet, des Bouleaux, d'Orbe entre les deux précédentes et du Midi) 📖 M. Daniel BURDET, rapporteur du rapport de majorité. 📖 Mme Pierrette ROULET-GRIN, rapportrice du rapport de minorité. | - 115 - |
| 8. Préavis no PR11.25PR_bis concernant l'octroi de droits de superficie distincts et permanents sur les parcelles communales sises à Juriens et La Praz, en vue de l'implantation et de l'exploitation d'un parc d'éoliennes 📖 Monsieur Johann GILLIERON, rapporteur de la commission ad'hoc, rapporteur. 📖 Monsieur Pascal BLUM, Président de la Commission des affaires immobilières, rapporteur. | - 149 - |
| 9. Propositions individuelles et interpellations..... | - 152 - |
| 9.1 Un Postulat de Mme la Conseillère Elisabeth FARIAS, pour le groupe des Verts et socialiste (Prévention ou répression ? Introduisons à Yverdon-les-Bains la conciliation extrajudiciaire pour les mineurs.) | - 152 - |
| 9.2 Une Motion de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Un AggloY par - et pour les Yverdonnois et la région)..... | - 154 - |